

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 2 février 2017

ORDRE DU JOUR

•	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2016	1
•	DÉCISIONS DU MAIRE.	2
FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE		2
•	2017-02-01 : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2017	2
•	2017-02-02 : BUDGET PRIMITIF 2017, OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE L'OPÉRATION RELATIVE AU PARC SPORTIF	16
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL		16
•	RAPPORT 2015 DU GRAND LYON – LA MÉTROPOLE	16
•	RAPPORT 2015 DU SAGYRC	20
•	RAPPORT 2015 D'AQUAVERT	21
•	RAPPORT 2015 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	23
•	RAPPORT 2015 SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT	23
QUESTIONS DIVERSES		24
ANNEXES		28

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames, Messieurs, bonsoir.

Je vous remercie de participer au DOB 2017 de Francheville.

(Mme Petit procède à l'appel.)

Pouvoirs : Georgette Barbet, Josiane Salembier-Michel, Dominique Jauffret, Maurice Guibert, René Lambert.

Absente : Alain Guillon *(jusqu'à 19h10)*, Claire Fay *(jusqu'à 20h00)*, Cyril Kretzschmar

Secrétaire de séance : M. Laverlochère.

◆◆◆◆◆

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2016**

M. RANTONNET.- Nous avons eu des demandes de modification de la part de M. Kretzschmar ; elles ont été prises en compte.

Y a-t-il d'autres demandes de modification ?

M. RIVIER.- Il ne s'agit pas d'une demande de modification, nous vous indiquons simplement que nous n'approuverons pas le PV.

Suite à notre mécontentement sur le non-respect de la règle sur la résolution par rapport à la commission, nous avons eu quelques échanges sur la mission temporaire juridique. Le compte rendu, tel qu'il est effectué, ne reprend pas *in extenso* la teneur de nos propos, une phrase en page 13 du compte rendu résume : « *désapprobation dans les rangs de l'opposition* », alors que plus d'une minute d'échanges, pas très agréables j'en conviens, puisque c'étaient des échanges entre vous et moi, Monsieur Rantonnet, n'a pas été reprise.

De ce fait, nous n'approuverons pas le compte rendu.

M. RANTONNET.- Il y a très souvent des remarques de notre opposition sur les comptes rendus des conseils municipaux, ce qui est tout à fait recevable, mais il serait bon de le dire lors de la conférence des présidents.

Concernant M. Kretzschmar, pour qui les remarques sont systématiques, il conviendrait qu'il prépare un peu plus ses interventions par écrit, comme je le fais régulièrement ; je crois que M. Guibert produit également ses interventions par écrit, ce qui permet de laisser à notre sténotypiste les interventions écrites à l'issue du conseil, et d'avoir une reproduction à l'identique.

Le compte rendu est approuvé par les autres membres du conseil.

LE COMPTE RENDU EST APPROUVÉ À LA MAJORITE.

M. RANTONNET.- Nous aborderons les questions diverses en fin de conseil, comme il en est d'usage.

- **Décisions du maire.**

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions sur ces décisions?

Mme DUMONT.- Je ferai simplement une remarque : il est dommage que dans les décisions du maire, nous ayons à acter une décision concernant la phase 2 de l'aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin alors que nous n'avons eu aucune présentation en commission. Il serait bon que nous puissions avoir le contenu de certains dossiers. C'est une demande officielle.

Cela avait également été le cas pour le parcours de santé du fort du Bruissin, nous l'avions déjà signalé à l'époque.

C'est dommage, même si ce ne sont pas des investissements énormes puisqu'ils passent décision. Je trouve que nous devrions avoir l'information avant de voter la partie dépenses.

C'est une simple demande.

M. RANTONNET.- Sur ce dossier nous en sommes vraiment aux prémices. Nous reviendrons vers vous dès lors que nous aurons avancé dans la réflexion. Comme nous l'avons précisé et présenté lors des vœux, le 12 janvier, nous avons pour l'instant simplement un croquis qui demande un peu plus de travail.

Par ailleurs, dans la décision 2017-06, il s'agit simplement d'une demande de subvention, indépendamment du projet.

Mme DUMONT.- Mais ce serait bon que nous ayons quand même quelques informations.

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

M. RANTONNET.- Je laisse la parole à M. Calabre pour le débat d'orientations budgétaires.

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

- **2017-02-01 : Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017**

M. CALABRE.- Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, la loi votée en août 2015 demande, pour les communes de plus de 3 500 habitants, que le maire présente un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, et sur la structure de la dette dans les deux mois précédant le vote du budget.

(Arrivée d'Alain Guillon à 19 heures 10.)

Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte dans une délibération spécifique ; c'est l'objet de ce point de notre ordre du jour. Comme le projet de budget primitif 2017 de la commune sera soumis au vote du conseil municipal le 16 mars prochain, en même temps que le compte administratif relatif à l'exercice 2016, c'est donc aujourd'hui que nous pouvons présenter et débattre des orientations budgétaires 2017.

Par ailleurs, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de Ressources Humaines ; ces éléments ont été précisés par un décret de juin 2016.

Le rapport qui répond à ces demandes a été mis à disposition des membres du conseil municipal. Je me permettrai d'introduire le débat en indiquant les principaux éléments du rapport et les principales orientations budgétaires proposées avec le support d'un diaporama synthétique.

➤ **Exercice budgétaire 2016**

Les informations générales dont vous disposez, et que nous allons rappeler, portent sur des chiffres provisoires. Les données définitives de l'exécution budgétaire 2016 seront présentées dans le compte administratif lors du conseil municipal du 16 mars. Ce compte sera voté parallèlement au compte de gestion présenté par le trésorier en charge de la commune. Par conséquent, les données qui sont présentées ce soir peuvent encore être sujettes à des révisions mineures.

L'exécution budgétaire 2016 aura dégagé une épargne importante : 1 676 000 €, à laquelle s'ajoutent 3 000 € issus de petites cessions : reprise d'une tondeuse et d'un camion.

L'épargne brute importante de 1 676 000 € résulte de la différence entre les recettes de gestion courante, 13 M€, et des dépenses totales de gestion courante à hauteur de 11 231 000 €, auxquelles s'ajoutent les intérêts de la dette pour 187 000 €.

Cette évolution des montants de dépenses et de recettes entre 2015 et 2016 illustre clairement la politique développée par la municipalité en accord avec ses engagements, une politique qui répond au souci du meilleur service public municipal, mais qui est aussi une politique porteuse d'avenir.

- **Recettes de fonctionnement**

Je soulignerai la baisse des recettes de gestion de 141 000 €, qui est particulièrement liée à la baisse des dotations de l'État ; la diminution de la DGF depuis 2014 frôle le million d'euros.

Néanmoins, cette baisse des dotations de l'État : 207 000 € pour la DGF, a pu être partiellement compensée par une augmentation des recettes fiscales, qui est la conséquence, d'une part, d'une revalorisation annuelle décidée par l'État de 1 % l'an dernier, et d'autre part, de l'augmentation physique du patrimoine immobilier sur Francheville.

Cette baisse de la dotation n'a été que partiellement compensée par cette augmentation de fiscalité parce que nous avons décidé, et c'est notre engagement, de ne pas augmenter les taux communaux des impôts locaux : taxe d'habitation et taxe foncière, pour compenser cette baisse de la dotation de l'État.

Notez que nous avons enregistré une augmentation de produits des services de 57 000 €, parmi lesquels les activités culturelles auront rapporté près de 40 000 €, ce qui illustre la politique dans laquelle nous nous sommes engagés.

- **Dépenses de fonctionnement**

La diminution totale des dépenses de fonctionnement atteint 51 000 €, y compris la réduction légère des dépenses de personnel pour 10 000 €, alors même que nous avons supporté un surcoût de masse salariale lié à la reprise des personnels de la

régie pour un montant de 48 000 €. C'est donc une baisse significative engagée à périmètre constant pour les dépenses de personnel.

La baisse de la part du budget consacré aux subventions a diminué de 160 000 € du fait de l'arrêt de la subvention versée à la régie culturelle, qui a été dissoute au 31 décembre 2015, mais le total des montants de subventions versées aux associations culturelles, sportives et sociales a été maintenu en 2016 au même niveau qu'en 2015.

L'exécution budgétaire 2016 aura dégagé un autofinancement très substantiel de 1 907 000 €, y compris l'épargne brute pour 1 679 000 €, mais aussi des recettes d'investissement issues du fonds de compensation de la TVA et des dotations d'équipement, ainsi que des petites cessions, dont j'ai parlé tout à l'heure, pour 3 000 €.

Cet autofinancement a été utilisé au remboursement du capital de la dette pour 551 000 €, et pour des investissements s'élevant à 1 138 000 €.

La commune de Francheville investit significativement dans des investissements pour le fonctionnement continu et l'entretien du patrimoine de la commune, mais investit également en matière de :

- Ressources informatiques ;
- Projet informatique des écoles ;
- Équipements des restaurants scolaires ;
- parcours de santé du fort du Bruissin ;
- cimetières ;
- accessibilité,
- sol du COSEC.

Telles sont les opérations principales d'investissement faites en 2016, en dehors de la masse des investissements destinés à l'entretien continu du patrimoine.

Si on fait le point sur cette gestion et sur l'exécution budgétaire 2016, cela se traduit par un excédent de 218 000 € qui sera venu augmenter la trésorerie disponible de la commune, qui s'établit à près de 2,7 M€ en fin d'exercice.

En ce qui concerne l'encours de la dette, il s'élevait en fin décembre 2015 à 7,1 M€/Compte tenu des 150 000 € que nous avons remboursés en 2016, l'encours de la dette s'élève à 6 553 000 € à la fin 2016, ce qui nous donne une capacité de désendettement très honorable de trois années et onze mois.

Il faut maintenant se tourner vers 2017.

➤ **Orientations budgétaires 2017**

Ces orientations répondent à la poursuite de la consolidation de la politique menée par la municipalité depuis son arrivée aux affaires, une politique cohérente, une politique rigoureuse portée sur l'avenir, une politique très attentive aux missions de service public pour la population de Francheville.

C'est sur ces orientations qu'est construit le projet de budget qui sera soumis aux conseillers lors du conseil municipal du 16 mars prochain.

La préparation de ce budget a commencé dès le mois de septembre 2016. Ce budget est bien sûr fondé sur :

- des prévisions en termes de ressources ;
- des projections et des choix en matière de dépenses ;
- des orientations générales, que je vais préciser sur l'ensemble du budget.

Les chiffres qui sous-tendent les informations budgétaires présentées aujourd'hui correspondent à des prévisions qui pourront être soumises à de légères révisions car certaines données ne nous seront communiquées qu'au mois de mars par l'administration fiscale. Le projet pourra alors être précisément finalisé et présenté au conseil municipal du 16 mars ; la séance de ce soir ne porte que sur les orientations budgétaires et non sur le budget.

Concernant ces orientations budgétaires, nous pouvons préciser que la démarche retenue correspond à une méthodologie prudente concernant les recettes et à une démarche responsable dans l'évaluation des dépenses, en application du principe de sincérité des finances publiques, mais aussi pour une clarté du pilotage et de la gestion des affaires municipales.

Ceci se traduit par le choix de ne pas recourir à des délibérations modificatives d'augmentation des dépenses pendant l'année 2017 ; nous l'avons déjà constaté en 2016 et ce sera encore le cas en 2017. Ceci conduit évidemment à une démarche qui doit prendre en compte précisément les principaux éléments de contexte pour estimer les ressources 2017 en matière de revenus.

- Recettes de fonctionnement

Concernant ces ressources pour 2017, nous devons encore cette année prendre en compte la baisse de la dotation globale de fonctionnement versée par l'État. Cette année, cette baisse est réduite de moitié par rapport à 2016 et par rapport à ce qui était prévu ; je crois que le montant était de 3,7 M€ pour l'ensemble des dotations publiques. La part qui revient aux communes se réduira pratiquement à 1Md €.

Pour nous, le résultat sera une baisse de 130 000 €.

Par ailleurs, nous avons :

- une baisse des allocations compensatrices, qui est un dispositif qui conduit à des redistributions en faveur de collectivités moins favorisées, dans un système de péréquation ;
- une baisse du fonds de péréquation de la taxe professionnelle pour la part qui nous revient, puisque nous ne percevons pas directement cette taxe ;
- une revalorisation mécanique des bases fiscales de 0,4 %, décidée par l'État ;
- une prévision d'augmentation du patrimoine immobilier franchevillois, mais le nombre de logements reste très minime.

Telles sont les hypothèses sur lesquelles sont fondées les prévisions de recettes dans ces orientations budgétaires 2017.

- Dépenses de fonctionnement

Nous mettons l'accent sur la continuité de la politique engagée par la municipalité depuis qu'elle est aux affaires, puisque cette année encore nous avons choisi de réduire les dépenses de fonctionnement courant pour un pourcentage de 1 %.

Les frais de personnel restent stables par rapport à 2016, comme cela avait été le cas en 2016 par rapport à 2015. Je rappelle que nous avons réussi à réaliser une économie en 2016.

Par ailleurs, nous avons fait le choix d'une stabilité du montant des subventions versé par la collectivité.

En revanche, nous devons prendre en compte le fait que le FPIC va progresser. Il s'agit d'un mécanisme de péréquation pour l'ensemble du pays, notamment de redistribution de certaines collectivités plus riches vers certaines collectivités moins riches.

Lors de la délibération modificative de décembre, nous avons évoqué l'élargissement de métropole, qui se traduit par le fait que certaines collectivités subissent des charges plus importantes et bénéficient donc d'une péréquation, alors que d'autres – c'est le cas de la métropole de Lyon - participent à la péréquation et en subissent le contrecoup. Cette baisse pour la Métropole se répercutera sur Francheville à hauteur de 35 %. C'est une prévision prudente.

- Prévisions budgétaires de 2017

Il en résulte une possibilité de virement du fonctionnement à l'investissement d'un montant de 2 437 000 € correspondant, d'une part, à l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement, et d'autre part, au transfert de l'excédent de l'année précédente.

S'y ajoutera le résultat 2016 de 562 000 €, il s'agit pour l'instant d'une estimation qui sera confirmée par le compte administratif.

Nous bénéficierons de quelques recettes spécifiques pour l'investissement, provenant notamment du fonds de compensation de la TVA.

Au total, les recettes d'investissement nous permettent de financer de façon assez large des investissements pour un montant global de 1 389 000 € au PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement), auxquels s'ajoutent des investissements courants à hauteur de 1 673 000 €.

Parallèlement, nous continuons à rembourser les emprunts antérieurs, ce qui conduit à un échéancier de 571 000 €.

Telles sont les orientations budgétaires générales qui sous-tendent le projet de budget que nous présenterons dans deux mois.

Ces informations sont résumées et synthétisées dans le tableau qui est projeté, mais que je ne commenterai pas précisément puisqu'il reprend ces chiffres, et je ne suis pas sûr qu'il soit très visible pour l'assistance.

Il est important de souligner la poursuite du Programme Pluriannuel d'Investissement dans la continuité de ce qui avait été proposé dès 2015, étant entendu que le montant total reste bien de 7 550 000 € pour les six années du mandat, jusqu'en 2020.

Ces opérations restent dans le même ordre, et approximativement dans les mêmes montants, étant entendu que des déplacements calendaires conduisent à ajuster le tableau de façon minime.

Cette présentation a permis de faire le tour de ce rapport des orientations budgétaires pour lequel des précisions pourront être éventuellement apportées en réponse aux questions que pourront poser les conseillers.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Merci beaucoup Monsieur Calabre pour cette présentation, qui n'est pas toujours facile mais qui a l'avantage ici d'être synthétique.

Il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires, il y a donc peut-être des questions et des demandes d'explication avant le vote du ROB, ce qui serait normal et naturel. Je vous cède donc la parole.

M. RIVIER.- Vous m'autoriserez à parler au nom de M. Guibert, mais vous le remarquez et vous en aurez conscience, Monsieur Rantonnet, que je n'ai pas préparé aussi bien que lui mon intervention, elle n'est pas écrite ; je vais donc essayer d'être le plus simple et le plus clair possible.

Dans le rapport d'orientations budgétaires, il y a maintenant un volet social en annexe. Ma première remarque est de dire que c'est une très bonne chose, mais le fait qu'il n'a pas été évoqué en commission Ressources Humaines nous embête un peu parce que nous n'avons pas pu le voir avant, même si la commission Ressources Humaines a été annulée il y a très peu de temps.

La deuxième remarque est plus un triste constat qu'une remarque : on apprend au fil de l'eau, et on le constate, que les cadres et les employés de la mairie partent ; on notera le départ depuis quelque temps de Tahnee Revoire, on a appris très récemment le départ d'Audrey Rapy-Montagne et plus récemment de François Favre. Ces départs sont dommageables car c'étaient des éléments très importants de la mairie ; ils seront forcément remplacés très rapidement parce qu'ils faisaient un travail remarquable. À ce titre, tous les membres de mon groupe voulaient leur présenter nos remerciements pour tout ce qu'ils ont fait et qu'ils feront encore dans les jours à venir, car certains ne sont pas encore partis. Au nom de toute l'équipe, des présents, des absents, et de tous ceux qui se sont succédés, on leur dit vraiment un grand merci, et j'espère que vous réussirez à retrouver des cadres de talent.

Troisième remarque, liée à l'absentéisme du personnel – Maurice Guibert s'était attaché à ce point -, vous nous reprochiez souvent un absentéisme important, nous constatons, malheureusement, tout comme vous, qu'il est en progression constante, ce qui n'est pas sans nous inquiéter.

Merci.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Maurice Gotteland répondra aux propos de M. Rivier, puis je dirai quelques mots.

Madame Jambon.

Mme JAMBON.- Nous nous inquiétons, parce qu'avec de telles orientations budgétaires, nous continuerons certainement à assister à la baisse de l'entretien

courant de la commune, de petites choses s'ajoutent les unes aux autres, par exemple, la salle du Châter se dégrade ainsi que la salle de Bel Air, mais il y a également des choses très basiques telles un portillon cassé depuis un an qui n'est pas réparé. Ces petites choses s'ajoutent et finissent par faire de grosses choses.

Nous assisterons surtout à la baisse du service public, nous constatons une diminution des horaires d'ouverture de la mairie, de la médiathèque et les contraintes sont de plus en plus importantes pour les familles. C'est déjà acté avec l'accueil modifié du matin, par sécurité nous a-t-on dit, mais c'est surtout parce qu'il nécessite moins de personnels pour assurer justement cette sécurité.

Nous venons d'apprendre indirectement, puisque cela n'a pas été évoqué lors de la dernière commission Éducation, la fin programmée de la carte ville. Ce seront, là aussi, des contraintes supplémentaires pour la restauration scolaire, c'est certainement, là aussi, pour faire des économies.

Merci.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Mme DUMONT.- Ce rapport permet à nouveau de rebondir sur le travail indispensable à faire en commissions, qui n'est pas toujours fait sur un certain nombre de projets.

Une liste de travaux a été mentionnée dans le rapport :

S'agissant du parc sportif, nous avons eu une commission avant-hier soir, donc l'information est meilleure sur ce point. En revanche, vous m'avez répondu tout à l'heure sur l'aire du Bruissin en m'indiquant qu'on en était au début, mais ce serait bien de travailler le projet ensemble. Vous indiquez un certain nombre de travaux tels la rénovation et l'isolation du COSEC, ce projet pourrait être présenté en commission afin que nous puissions en discuter et abonde dans le sens de ces projets.

Au travers ce rapport, je voulais mettre en avant ce défaut de travail en commun.

M. RIVIER.- Cette fois, j'interviens en mon nom, et ce sera tout aussi court que l'intervention faite au nom de Maurice Guibert.

Je vais commencer par quelque chose dont vous pensez que nous n'avons pas l'habitude de faire : nous constatons le maintien des subventions aux associations. C'est une bonne chose dans ces temps difficiles, même s'il faut faire attention, parce qu'il faut le mettre en parallèle des augmentations assez sensibles du prix des salles, et l'absence de « facilités de paiement », ce qui peut être compliqué pour certaines associations dont la trésorerie est parfois tendue.

M. Calabre a souligné qu'il y avait une épargne importante, puisque le montant d'1 679 000 € est dégagé à l'issue de cet exercice. On peut dire que c'est pour absence de projets, parce qu'il n'y a effectivement pas de gros investissements actuellement, mais nous avons compris qu'il y en aurait un, à savoir le parc sportif. Emprunter aujourd'hui ne coûte pas très cher, on constate qu'il y a peu d'investissements.

Dans le rapport, nous constatons que nous sommes spectateurs du glissement. Dans la PPI, nous constatons que le montant total des investissements n'a pas varié, puisque nous sommes toujours à 9 190 000 € d'investissement sur le mandat. En

2016, il était prévu 1 166 000 € d'investissement dans le PPI, et il n'a été réalisé que 288 000 € ; ce glissement inquiétant nous pose questions tant sur l'école de Bel Air que sur le silence sur le site de l'UCEAR, nous ne savons toujours pas quel sera le devenir de ce site, même si nous savons qu'il existe des contraintes liées au plan local de l'urbanisme.

Enfin, je relèverai votre remarque fréquente sur la baisse des dotations de l'État qui est effectivement lourde et conséquente, mais j'ai cru comprendre que vous souteniez un candidat qui, lui, prévoit 20 Md€ de baisse des dotations de l'État. Comment va-t-on faire si d'aventure ce candidat est élu ?

Telles sont les quelques observations que je souhaitais faire.

M. RANTONNET.- Y a-t-il d'autres demandes de parole ?

Monsieur Gotteland, sur la partie RH.

M. GOTTELAND.- Merci Monsieur le Maire.

Tout comme vous, nous regrettons et actons le départ de la Directrice des ressources humaines et de la Direction des services technique, mais il faut comprendre que dans l'évolution de carrière des agents, il est naturel qu'ils demandent à aller dans d'autres collectivités pour leur promotion. C'est donc une chose tout à fait naturelle, et il ne faut pas y voir un rapport avec la présence de la nouvelle municipalité. C'est simplement une chose classique et une bonne évolution, et nous leur souhaitons d'ailleurs bonne chance et bonne carrière dans d'autres collectivités.

Pourquoi le compte rendu des Ressources Humaines est-il mis en annexe du rapport ? C'est un élément nouveau, qui est paru cette année, il n'existait pas précédemment dans les décrets, nous nous sommes adaptés un peu vite à la situation d'où le fait qu'il ait été seulement présenté lors de la conférence des présidents. C'est un élément nouveau du rapport d'orientations budgétaires.

S'agissant de l'absentéisme, nous le regrettons, c'est très problématique dans la collectivité qui nécessite un gros budget de remplacement. C'est un des objectifs de l'année puisque nous avons le RIFSEEP à mettre en place. Par conséquent, ce sera un de nos objectifs de travailler sur l'absentéisme de manière à ce que les agents se sentent bien au travail et puissent accomplir leur tâche dans les meilleures conditions. Ce sujet existe dans toutes les collectivités, nous avons de nombreux rapports extérieurs sur ce problème de l'absentéisme dans les collectivités.

Ai-je oublié quelque chose ?

M. RIVIER.- Non, il y avait trois points RH.

M. GOTTELAND.- Il me semblait qu'il y avait une autre précision à apporter, mais peut-être me reviendra-t-elle à l'esprit en cours de conseil.

Mme PETIT.- Je rebondis sur ce que vient de dire Maurice Gotteland. S'agissant de la modification des horaires du pôle état civil et de la médiathèque, nous avons donné des explications concernant la médiathèque lors du dernier conseil municipal.

Vous parlez d'absentéisme, ces changements peuvent apporter du confort pour un meilleur service public. Vous dites qu'on va baisser en service public, je n'ai pas du

tout le sentiment que ce soit le cas, je ne pense pas que le service public soit lié uniquement à une étendue d'horaires.

Pour la médiathèque, on l'a déjà expliqué, il s'agit de s'ajuster aux autres communes, et surtout aux périodes de fréquentation.

Pour l'état civil, c'est une adaptation en raison de la période électorale qui est très lourde cette année, c'est également pour répondre à une demande des agents qui souhaitent travailler dans la meilleure sérénité possible. Travailler en sérénité permet justement de lutter contre l'absentéisme.

M. GOTTELAND.- Le fait de fermer des demi-journées dans un certain nombre de services a été largement approuvé, voire demandé par les agents concernés. Ce point a été discuté en comité technique et a reçu un avis très favorable. Ce ne sont pas uniquement les heures de présence devant le public qui comptent, les agents ont besoin d'heures pour travailler leurs dossiers.

Mme JAMBON.- Je comprends tout à fait ce que vous venez de dire. En revanche, c'est un surcroît de travail ; je comprends qu'ils aient un surcroît de travail soit pour les projets soit pour les élections cette année, mais il peut y avoir une embauche de renforts afin de ne pas diminuer le service d'ouverture au public. Je comprends très bien qu'on forme du personnel, et je l'approuve, mais cela peut se faire d'une autre manière.

M. GOURRIER.- L'urbanisme a également inauguré un système de fermeture des services au public le jeudi, on a commencé cet après-midi.

La fermeture du service une ou deux demi-journées par semaine ne pose pas problème au public, dans la mesure où il en est informé, c'est la rapidité de traitement des dossiers qui leur importe.

Si je prends l'exemple de l'urbanisme, on sait que l'instruction des dossiers est longue, et les citoyens trouvent souvent que les dossiers sont trop longs à être instruits, mais des délais administratifs sont incompressibles, il y a des délais d'échanges avec la Métropole, notamment pour les permis de construire. Indépendamment de cela, il y a des petits actes administratifs, réalisés en partie par le personnel d'accueil. Cette fermeture permettra d'accélérer ces petites procédures administratives, demandes de travaux, etc., qui prennent souvent du temps parce que la masse de travail fait que lorsqu'on doit laisser de côté un dossier pour accueillir une personne, ce dossier avance moins vite.

Je pense, au contraire, que cette organisation permettra une amélioration du service.

Je reviens maintenant à la question de la PPI, en particulier sur le site de l'UCEAR. Il est vrai que ce dossier a pris du retard, d'une part, par la révision du PLU, l'arrêté de projet qui devait intervenir en fin d'année 2016 est finalement prévu pour le mois de mars 2017, toutes les équipes de la Métropole sont mobilisées sur cet arrêté de projet, ce qui retarde d'autant les dossiers. Le dossier de l'UCEAR est un dossier que nous regardons de près. Nous avons des contacts réguliers avec la Métropole. En revanche, nous sommes toujours dans l'attente de pouvoir fixer avec eux les contours du devenir de ce site ; rien n'a évolué depuis la dernière fois où nous avons évoqué ce sujet, mais cela devrait intervenir d'ici l'été.

En ce qui concerne l'évolution du PLU, une chose devrait évoluer, mais ce ne sera validé qu'en fin d'année : la zone de taurellerie, sur laquelle est prévu l'essentiel du projet, évoluera en zone à urbaniser, ce qui ne la rend que potentiellement urbanisable. Cela lève des verrous pour pouvoir se mettre d'accord sur un projet ; changer une zone agricole en zone à urbaniser demande une révision générale du PLU alors que passer d'une zone à urbaniser à une zone urbanisée ne demande qu'une révision simple du PLU, c'est donc une question qui permettra de débloquer la situation plus facilement.

Dans cette révision du PLU, il est également prévu la mise en place d'une zone réservée aux équipements publics, et donc à la future école sur la zone ex-pré aux taureaux. Nous avons donc demandé l'inscription d'une zone auprès des organismes publics qui nous permettra d'avoir tous les éléments pour pouvoir réagir le jour où le projet pourra se faire.

Tel est ce que je peux dire sur le projet UCEAR. Pour le reste, rien n'a changé depuis les échanges que nous avons eus tant sur les orientations de la commune sur ce projet que vis-à-vis de la Métropole. Il n'y a rien de nouveau à ce jour.

M. CALABRE.- Nous avons entendu des questions tout à fait intéressantes et heureuses, parce qu'elles nous permettraient d'apporter des réponses positives et encourageantes, mais c'est prématuré parce que vous savez qu'il s'agit ce soir d'un débat sur les orientations budgétaires, c'est-à-dire des grandes masses du budget, et c'est par rapport à ces grandes masses que nous pouvons réfléchir. En revanche, pour le contenu et le détail de ces masses, c'est prématuré puisque ce sera dans le budget, mais le projet de budget ne vous sera soumis que le 16 mars, dans un peu moins de deux mois le 16 mars.

Cela concerne en particulier l'investissement. Je ne vais pas vous rassurer, car vous l'êtes déjà en regardant les chiffres de l'investissement. Le terme « programme pluriannuel d'investissement » est rébarbatif ; il s'agit de grosses opérations sur lesquelles nous mettons l'accent, mais cela n'épuise pas l'ensemble des investissements réalisés dans la commune.

Vous avez vu les chiffres, certes la PPI en 2016 ne représente que 250 000 €, mais le total des investissements est de 1,7 M€. Dans la situation tendue, vécue actuellement par l'ensemble des communes en France, on peut vraiment se féliciter d'avoir pu réaliser un tel effort d'investissement en 2016, malgré la baisse des dotations de l'État, mais ce n'est qu'un élément.

Si on regarde les chiffres de 2017, vous nous direz que le PPI n'est que de 1,4 M€, ce qui est déjà beaucoup, mais il y a en parallèle 1 670 000 € d'investissements courants. Nous travaillons aujourd'hui sur la PPI, mais bien des éléments apparaîtront dans deux mois, notamment en réponse aux commentaires portant sur les investissements courants et l'entretien.

Ces 3 M€ d'investissements courants réalisés en deux ans couvrent de nombreux travaux d'entretien, notamment pour le scolaire. S'il y a des travaux d'entretien de maintenance, ils résultent des conditions d'entretien d'il y a deux, trois ou quatre ans, etc., du patrimoine de la commune.

Il faut souligner l'énorme effort fait en matière d'investissement quand on considère ce qu'il se passe dans les autres communes, et je ne parle pas au plan national de

l'état de l'investissement public, dans la mesure où contraint par des dépenses prioritaires, c'est bien souvent l'investissement qui est sacrifié.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Vous avez bien fait de souligner, Monsieur Calabre, que dans le débat d'orientations budgétaires, nous faisons certes un point sur l'année écoulée, mais ce sont surtout les orientations de l'année 2017 dont il est question. Nous aurons le temps de commenter prochainement au BP 2017 le maintien des subventions aux associations.

Vous l'avez vu dans les chiffres, une trésorerie de l'ordre de 2,5 M€ donne une sécurité à Francheville, dans l'environnement actuel. De nombreuses communes envieraient notre autofinancement.

Par ailleurs, je voudrais rassurer l'ensemble des conseillers municipaux et notre public, il n'y a aucun souci RH dans cette ville, compte tenu de la situation financière qui est la nôtre. Deux chefs de service ont été évoqués tout à l'heure, l'un d'entre eux, le DST, était en poste depuis 18 ans Il était donc attaché à cette commune, mais il est normal qu'à mi-parcours de sa carrière, il évolue vers d'autres fonctions. Il quitte Francheville pour des fonctions plus élargies dans une communauté de communes, c'est donc une promotion.

Vous voyez que Francheville n'est pas seulement attractive par nature : elle attire aussi les talents. Comme Francheville est attractive, je peux d'ores et déjà vous dire que Francheville va attirer de nouveaux talents. Ainsi va la vie d'une entité, quelle qu'elle soit. La promotion de nos agents est aussi une fierté pour chacun d'entre nous.

La DRH, était en poste depuis sept ans, c'est également normal qu'elle évolue vers une communauté de communes. Nous la félicitons pour cette promotion. Quant à la responsable de l'éducation, vous savez aussi bien que nous, que son temps de transport était de une heure pour venir ici. Elle est désormais à 10 minutes de chez elle. Elle a trois enfants en bas âge, c'est aussi un confort personnel.

Donc, soyez vraiment rassurés compte tenu de la situation financière qui est la nôtre.

Concernant la fluidité dans les commissions, nous l'avons vu voici deux jours avec la commission générale sur le parc sportif ; je vous l'ai dit, et je le répète ce soir, nous vous avons communiqué toutes les informations que nous avons obtenues le matin même. Vous êtes donc au même niveau d'information que nous sur cet investissement majeur du mandat. Au fur et à mesure que les investissements arriveront, nous vous tiendrons informés dans les commissions. Ces commissions, bien évidemment, doivent vivre aussi avec vos suggestions, c'est ainsi que la vie citoyenne doit se déployer.

Concernant la PPI, M. Calabre vient de le souligner : 9 M€ d'investissement. De temps en temps, il y a un peu de glissement ou de retard parce que tout ne dépend pas que de nous.

Je remercie notre adjoint Serge Calabre et Marie Mathieu, directrice du Service Finances de la Ville. Votre mission est assez complexe en 2017. Nous devons intégrer trois niveaux de difficultés :

- anticiper un environnement économique complexe, on pourrait même dire très complexe .

- intégrer les réductions budgétaires imposées par l'État ;
- adapter notre modèle à ce nouvel environnement avec l'évolution de certains services, des aménagements d'horaires qui répondent à une surcharge administrative que ce soit pour l'état civil avec les élections, ou l'urbanisme avec un sursaut de demandes de permis de construire, depuis quelques mois maintenant. Je tiens à souligner, comme Maurice Gotteland l'a évoqué que le comité technique a émis un avis très favorable, c'est donc à la demande des agents que nous accompagnons.

Face à cet environnement et à ces contraintes, sauf situation de guerre jamais l'État n'a autant précarisé les finances locales dans un seul mandat.

Dans ce contexte, comment franchir les obstacles 2017 et préparer les années suivantes, au moins celles qui nous emmènent jusqu'à la fin de ce mandat en 2020 :

- pour garantir le fonctionnement des services publics ;
- pour contribuer aux besoins d'équipement de Francheville, ville de 15 000 habitants ;
- sans augmenter nos taux d'imposition locaux.

Le rapport d'orientations budgétaires 2017, qui vous a été présenté par M. Calabre, détaille notre feuille de route, évoquée lors des vœux du 12 janvier dernier. C'est aussi le moment de mettre en perspective la première partie de notre mandat.

(Arrivée de Mme FAY à 20 heures.)

2017 voit un monde se crispier et le miracle de l'alignement des planètes s'évaporer.

Qu'est-ce que l'alignement des planètes sur un plan budgétaire ? C'est une situation exceptionnelle, marquée par la baisse simultanée de l'euro, des taux d'intérêt et des prix du pétrole.

Depuis 2012, la France décroche. La France décroche parce que ses clignotants économiques sont au rouge :

- un chômage de masse ; l'économie française détruit 10 000 emplois/jour, sans malheureusement en créer autant ;
- la croissance est anémique, donc la France est à la traîne de l'Europe.
- Les déficits chroniques contribuent à une dette, qui représente désormais une année du Produit Intérieur Brut.

C'est pourquoi, le FMI prévoit en 2017 que la dépense publique française dépassera 56 % du PIB de la France, contre 39 % en moyenne pour les pays développés.

L'efficacité de la dépense publique sera donc bien la priorité du prochain quinquennat, quel que soit le futur président.

Depuis notre élection de mars 2014, nous affrontons non seulement des contraintes budgétaires, mais aussi sécuritaires, qui n'étaient pas prévues.

À mi-mandat, nous en sortons plus aguerris, comme je l'ai dit lors des vœux, avec une gestion efficace qui porte ses fruits et qui nous permet de financer les équipements prévus dans ce mandat.

Depuis deux ans, Francheville a mis en place une gestion rigoureuse, qui a été saluée par le Figaro du 19 décembre 2016.

Bien sûr, faire des économies n'est pas un objectif, et encore moins un plaisir.

Depuis 2014 je l'ai dit, je vous le répète aujourd'hui, et je le redirai jusqu'à la fin du mandat : faire des économies est un moyen, une obligation, pour compenser la baisse des dotations de l'État.

Vous le savez, nous avons baissé les taux d'imposition dans une France dopée par l'hystérie fiscale.

Nous réalisons, année après année, les économies nécessaires pour réduire la dépense publique. Depuis le début du mandat, en 2014, Francheville réalise une double performance :

Premièrement, nous réalisons les économies nécessaires, pour compenser la baisse des dotations de l'État qui sera de 1,5 M€ sur le mandat.

À titre d'exemple, cette année, en 2017, la baisse de la dotation générale forfaitaire de l'État, la fameuse DGF, représente l'équivalent d'une année de subventions à nos associations sportives et culturelles. Mais je vous rassure – notre opposition l'a souligné – nous maintiendrons les subventions cette année parce que nous savons faire autrement, Francheville avance quelle que soit la force du vent.

Sur deux ans, 2016 et 2017, la baisse des dotations de l'État, c'est l'équivalent d'une année de cantine scolaire, soit 115 000 repas.

Bien sûr, ces baisses s'additionnent, année après année.

Deuxièmement, malgré l'austérité que l'État impose aux collectivités locales, sans se l'appliquer à lui-même, depuis 2014, nous avons baissé la dépense publique de 550 000 €. Un demi-million d'euros pour financer la baisse des taux d'imposition sur le mandat.

À ce sujet, je souhaite partager avec vous, les bons résultats d'une bonne gestion. À l'écran, vous voyez que le taux de la taxe d'habitation à Francheville est de 17,43 %, nous sommes revenus à la moyenne, comme nous nous y étions engagés avec vous.

La diapo suivante vous montre l'inversion de tendance du montant moyen des impôts locaux par habitant. L'écart avec la moyenne France se creusait, aujourd'hui, il se réduit : Francheville sera à la moyenne France des 500 villes comparables avant la fin du mandat.

Pour votre information, en France, non seulement l'encaissement des impôts locaux génère un lourd contentieux, mais aussi un faible rendement du recouvrement. Ainsi le coût de gestion brut du recouvrement des impôts locaux est de 4 Md€ en France, la Cour des Comptes le juge beaucoup trop important ; pour avoir un ordre de grandeur, c'est le montant de la recette de l'ISF. Vous voyez donc qu'augmenter les taux d'impôts crée aussi des discriminations.

Enfin, la diapo suivante vous montre que l'objectif de revenir à la moyenne des villes de notre bassin de vie est déjà atteint à mi-mandat : Francheville n'est plus la ville la plus imposée de l'ouest lyonnais, c'est un point important, c'est un engagement fort de notre campagne et de notre mandat.

Simultanément – M. Calabre l'a souligné -, nous autofinançons chaque année 1 M€/an pour entretenir les bâtiments de Francheville, les rendre accessibles à ceux qui n'ont pas notre mobilité, et équiper nos écoles et nos autres sites en outils numériques.

Francheville assure tous les services publics, y compris une salle de cinéma municipale, ce qui devient l'exception, puisque nous la partageons avec Craponne. Je rappelle que Tassin et Ste Foy ont deux salles municipales, mais elles sont gérées par des associations.

Mme la Première adjointe ne dira pas le contraire : le ciné J est victime de son succès avec une séance et un goûter à 3 € pour tous ! Quant au succès de notre saison culturelle, je n'en fais plus de louanges, tant le public répond présent.

Ainsi, après avoir rationalisé notre gestion pour adapter notre modèle à notre environnement, nous pouvons maintenant mobiliser notre autofinancement, pour investir sur les grands équipements de notre projet, je pense bien sûr au parc sportif, mais aussi, dès cette année, au parc de loisirs du Bruissin, sur lequel nous reviendrons en 2017.

Vous le constatez, notre rigueur budgétaire a un sens. Elle soutient notre projet.

Nos efforts sont aussi les vôtres. Souhaitons à l'État la même détermination.

Les Franchevillois peuvent être fiers de la performance financière de la Ville, qui est saluée par la presse, mais également par la métropole de Lyon. Tous les ratios qui vous ont été présentés sont librement accessibles par chacun d'entre vous sur le site .gouv du ministère du Budget.

Tous les services publics fonctionnent à Francheville, et notre épargne limitera notre endettement jusqu'à la fin de mandat, à un ratio quatre fois inférieur à celui de la métropole de Lyon.

En conclusion, l'indépendance financière de Francheville est aussi une de nos libertés pour accompagner le développement de la Ville.

Nous allons pouvoir passer au vote de ce ROB. Au nom de l'intérêt général et en respectant les sensibilités de chacun, j'invite notre opposition à se rassembler sur cet enjeu, pour adapter notre modèle à l'environnement actuel, et réaliser tous ensemble les économies nécessaires pour que Francheville soit attractive par nature, mais aussi pour sa gestion.

Je mets aux voix ce ROB

M. RIVIER.- Il n'y a pas de vote sur un rapport d'orientations budgétaires.

M. RANTONNET.- Si, depuis l'année dernière, il y a un vote sur le ROB.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À LA MAJORITE - ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR.

- **2017-02-02 : Budget primitif 2017, ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'opération relative au parc sportif**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions ?

Mme DUMONT.- Il s'agit juste d'une explication de vote. Comme nous avons eu la commission générale et les informations, nous voterons cette délibération.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? *(Non.)*

Je soumetts cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DÉLIBÉRATION EST APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

M. RANTONNET.- Nous avons le plaisir de vous présenter un certain nombre de rapports annuels, je commencerai par celui de la Métropole.

- **Rapport 2015 du Grand Lyon – La Métropole**

M. RANTONNET.- .L'édition des rapports accuse toujours un peu de retard. Je vous présenterai ce soir le rapport de l'année 2015 qui est disponible pour chacun d'entre vous.

Je vais vous donner deux types d'informations :

Les premières portent sur les interventions de la Métropole, puisque c'est son premier rapport, puis je vous communiquerai quelques chiffres plus actuels, puisque nous avons voté le BP 2017 lundi dernier et le DOB 2017 en décembre dernier. La Métropole a été créée le 1^{er} janvier 2015. Elle rassemble toutes les compétences du Grand Lyon et du département. Cela nous fait donc un échelon administratif de moins dans notre millefeuille territorial français.

Les compétences, vous les connaissez, il y a à la fois les compétences sociales du département et toutes les compétences que le Grand Lyon avait auparavant, c'est-à-dire : les déplacements, la culture, l'attractivité et le rayonnement, la propreté, le développement économique, l'eau, l'assainissement, l'enfance et la famille, et les grands projets de développement urbain.

- **Fonctionnement de la Métropole**

Il y a une dizaine de séances du conseil métropolitain par an, soit environ une par mois.

165 conseillers métropolitains représentent les 59 communes de la Métropole. Il y a évidemment beaucoup plus de conseillers que de communes en raison de l'importance de Lyon et de Villeurbanne.

- **Pacte de cohérence**

L'objectif de la création de la Métropole est d'améliorer toutes les transversalités pour optimiser l'efficacité administrative.

Des pactes seront passés dans ce mandat afin que les communes travaillent ensemble et réalisent des économies sur un certain nombre de chantiers.

Pour votre information, la Métropole c'est :

- 1 300 000 habitants,
- La seule ville de Lyon représente 500 000 habitants ;

Le président de la Métropole est également Maire de Lyon, il représente plus de Grands Lyonnais que de Lyonnais.

Programmation pluriannuelle d'investissements

Notre programmation pluriannuelle d'investissements est un peu inférieure à 10 M€ sur ce mandat, pour la Métropole, c'est à son échelle, ce sont donc 3,5 Mds € d'investissement dont une grande partie concerne les déplacements et la voirie. Par exemple, sachez que c'est la métropole de Lyon qui effectue l'aménagement du chemin des Hermières et qui a réalisé celui de Cachenoix, ce sont pratiquement 2 M€ qui ont été dépensés pour un achèvement des travaux, que tout le monde souhaite le plus rapide possible ; 2 M€, c'est un investissement conséquent. Les travaux du chemin des Hermières seront achevés dans le courant du mois d'avril.

Je vais maintenant vous donner quelques éléments chiffrés concernant le débat d'orientations budgétaires, qui a eu lieu le 12 décembre dernier.

Sur l'ensemble de ce mandat, nous avons vu que la baisse des dotations de l'État pour Francheville sera de l'ordre de 1,5 M€. Sur la Métropole, rien que pour cette année, ce sont 53 M€ qui manquent à l'appel. C'est à l'échelle de la Métropole

Il a donc fallu mettre en route un chantier « marges de manœuvre » pour faire des économies au sein de la Métropole. Il est envisagé une baisse de la dépense publique de 75 M€ sur ce mandat, c'est assez significatif, et dans toutes les fonctions et tous les supports que ce soient achats, comptabilité, ressources humaines, etc.

En conclusion, le contexte économique est difficile ici comme à la Métropole :

- poursuite de la baisse des dotations de l'État, c'est clair qu'elles n'augmenteront plus ;
- maintien d'un plan de mandat ambitieux en matière d'investissement à Francheville comme pour la Métropole ;
- une rigueur budgétaire sans précédent.

Pour les mêmes raisons, ce n'est pas forcément un choix, mais une nécessité.

Lundi dernier - vous voyez que vous avez accès à une information tout à fait récente puisque c'est celle de la semaine -, a été voté le BP 2017 de la Métropole : 2,5 Mds €.

On voit que la DGF baisse de 48 M€ pour 2017, et c'était un peu plus de 100 M€ l'année dernière. Pour la DGF, ce sont 43 M€ en moins.

- Répartition des dépenses de fonctionnement

Les frais de personnel augmentent de 6 M€, soit 1,5 %. Ils vont passer de 397 à 403 M€. Nous allons essayer de faire un peu mieux à Francheville.

Les dépenses sociales progressent de 27 M€ en 2017 pour passer de 704 à 727 M€. Les dépenses sociales sont un transfert du département sur la Métropole : 727 M€ sur un total budget de 2,322 Mds €, c'est un tiers du BP, et un tiers des dépenses globales de fonctionnement.

- Subventions et participations :

Le Sytral reçoit de la Métropole une subvention de 140 M€. J'ai souligné lundi dernier à la Métropole que cette subvention baissait de 3 %, ce qui est antinomique avec le déclassement de Fourvière et la volonté de développer les déplacements publics.

Le déclassement de Fourvière est souhaité par tous, mais il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il convient au préalable de mettre en place des déplacements publics qui dissuadent, autant que faire se peut, l'usage de la voiture. Or, tel n'est pas le cas aujourd'hui. Vous voyez que le Sytral reçoit une subvention de 140 M€, et vous avez vu sur la diapositive précédente que les dépenses pour solidarité sont de 727 M€, soit cinq fois supérieures. De même, vous voyez que les collèges reçoivent une dotation limitée à 22 M€.

De temps en temps, il faut avoir ces chiffres à l'esprit ; ce sont des choix éminemment politiques.

- Charges de personnel.

La Métropole prévoit une évolution à 0 %. Vous voyez que cela dépasse largement les convictions de tout un chacun de BP à BP, mais hors mesures nationales.

Dès lors qu'on intègre le GVT de 2,5 % et l'augmentation exceptionnelle de 1,2 % octroyée par le président Hollande, cela fait un final, de BP à BP, une augmentation de charges de personnel de 1,5 % pour l'année 2017, c'est-à-dire plus de 6 M€.

Donc, même conclusion à Francheville et à la Métropole: un contexte économique difficile, des baisses de dotations de l'État, ici comme ailleurs, le maintien d'un plan de mandat ambitieux, et la rigueur budgétaire indispensable.

On a parlé du PPI de la Ville, je voudrais vous donner une indication sur la PPI de la Métropole concernant Francheville. Les études du parking des Trois oranges, sont en cours d'études, comme il a été demandé dans une question diverse au mois de décembre dernier. La semaine dernière, les 10 et 12 janvier, il y a eu une étude de trafic sur le secteur, et je viens de demander une étude de stationnement et de trafic sur l'ensemble des quatre quartiers de Francheville afin de voir les extensions possibles de stationnement sur la ville.

Mme JAMBON.- Il était prévu de faire le réaménagement du parking avec le réaménagement de la place de l'Europe ; est-ce que ce sera fait ?

M. RANTONNET.- D'ores et déjà, je peux vous dire que la requalification de l'ensemble du secteur est beaucoup plus large que cela.

Mme JAMBON.- Oui, il y avait l'église, etc.

M. RANTONNET.- Oui. De plus, il y a la fermeture de Quick. Donc, le secteur est grand. Je m'engage aujourd'hui sur le parking des Trois oranges, qui est inscrit. On va réactualiser les études précédentes.

Mme JAMBON.- Il avait déjà été inscrit, puis désinscrit.

M. RANTONNET.- Tout à fait. Il faut donc reprendre les études précédentes en intégrant non seulement l'extension du parking des Trois oranges, mais aussi la disparition de Quick. C'est un gros chantier qui va s'ouvrir.

Claude Gourrier l'a souligné tout à l'heure, nous avons les études sur le site de l'UCEAR afin de finaliser les besoins qui sont les nôtres, et les contraintes financières qui sont aussi celles de l'UCEAR. Mais compte tenu de l'ampleur du projet, il convient de prendre le temps opportun.

Je peux même aller plus loin en vous disant qu'il y a en face le site de Charial qui doit être intégré. De temps en temps, il y a des concordances de calendrier, mais à l'heure où je vous parle, je ne dispose d'aucune information, sinon d'un certain nombre de rendez-vous sur cette année pour l'ensemble de ces sites.

Vous voyez que cette métropole se met en place. Tout comme nous, elle est obligée, de faire de grosses économies sur son fonctionnement pour pouvoir investir massivement. Il y a eu un peu de retard à l'allumage dans la mesure où c'est une métropole de 8 000 agents et que les sommes en jeu sont colossales. Il a fallu restructurer un certain nombre de services. La gestion est maintenant posée, à la Métropole comme à Francheville, on peut donc rentrer dans la phase d'investissement. Lorsqu'on ajoute les 3,5 Mds € de la PPI de la Métropole aux investissements de chaque commune dans leur plan de mandat, qui arrivent toujours sur la deuxième partie du mandat, cela fait un levier d'investissement pour les économies locales et régionales particulièrement significatif, et dont chacun d'entre nous peut se féliciter.

Tel est ce que je voulais vous dire pour la métropole.

Monsieur Dassonville, vous avez la parole.

M. DASSONVILLE.- J'ai trois rapports à vous présenter ce soir. Ils ont été adressés par voie numérique à l'ensemble des conseillers, et ils sont par ailleurs consultables par tous, d'une part, à la mairie dans leur version papier, et d'autre part, sur Internet.

Je me contenterai donc de citer quelques éléments clefs.

- **Rapport 2015 du SAGYRC**

Quelques diapositives vont vous être projetées pour illustrer mes propos.

La première diapositive vous rappelle, si besoin est, les missions du Sagyrc, mais je suppose que vous les connaissez parfaitement.

Dans le cadre de la lutte et de la prévention des inondations, les travaux de réaménagement du lit et des berges de l'Yzeron se sont terminés à Oullins sur 1,4 km de l'Yzeron en partant de l'aval vers l'amont. Cela, c'est terminé en 2015. Ils se sont poursuivis en 2016 sur les secteurs du Merlo et des Platanes à Oullins et Ste Foy-lès-Lyon.

- Les faits marquants en 2015 :

En ce qui concerne les travaux exécutés par la brigade de rivière, vous constatez, en ce qui concerne notre commune, quelques petites interventions mineures :

- arrachage de balsamine et enlèvement de déchets sur environ 20 km ;
- arrachage ponctuel de renouée du Japon.

En matière de pollution, plusieurs incidents ont eu lieu en 2015 et 2016, nécessitant une veille et une surveillance accrue sur le terrain.

Par ailleurs, des études ont été réalisées sur la suppression du seuil de Taffignon qui ont confirmé la complexité de ce projet.

- Finances

Sur le plan financier, le compte administratif 2015 peut être résumé de la façon suivante :

- dépenses de fonctionnement : près de 500 K€ ;
- dépenses d'investissement : près de 4,8 M€ HT, correspondant presque exclusivement aux travaux sur la commune d'Oullins.

Notre participation financière, qui je le rappelle est fiscalisée, a été en hausse de 2,47 %. Elle intègre notre adhésion aux compétences obligatoires, calcul basé sur le nombre d'habitants sur le bassin-versant, et à la compétence optionnelle des travaux d'aménagement, calcul basé sur le linéaire de rivière qui sera traité dans quelques années.

Je laisse la parole à Arielle Petit pour le rapport d'Aquavert, puis je reprendrai la parole pour les autres rapports.

- **Rapport 2015 d'Aquavert**

Mme PETIT.- Je vais vous parler du SIVU Aquavert, et je commencerai par une introduction pour vous rappeler la vétusté du site. La situation que je vous présente ce soir est celle de 2015, mais la piscine d'Aquavert entre dans une phase de travaux, ils vont démarrer en juin/juillet 2017, et la livraison est prévue en deux phases : fin 2018 et début 2019.

Je vais vous présenter le rapport 2015.

- Fonctionnement

Les recettes 2015 sont en diminution par rapport à 2014. En revanche, le secteur piscine est légèrement en hausse. En effet, ce secteur est fortement impacté par la météo ; l'année 2015 a été bien meilleure que l'année 2014 et a permis, par conséquent, d'avoir une hausse des recettes sur le secteur piscine.

À l'inverse, pour l'espace forme, l'établissement a subi une baisse de 10 %. J'aurais l'occasion de vous le présenter l'année prochaine : le plateau a été revu, des investissements ont été faits, du matériel pédagogique a été acheté, et pourra être transféré sur le nouveau site. La climatisation a été posée. De ce fait, les fréquentations se sont stabilisées, voire en légère augmentation sur 2016. Nous avons également pris aussi la décision d'une simplification de la grille tarifaire pour inverser la tendance.

Le tennis et le minigolf sont en diminution chaque année. Je vous reprecise que les tennis sont abandonnés dans le nouveau projet, car c'était plus une charge qu'une vraie solution de recettes. Les communes qui font partie du SIVU ont leur propre tennis, la décision a donc été prise par les maires de ne pas poursuivre le tennis. Le minigolf ne sera pas refait dans ce projet, mais sera refait dans le cadre d'un autre projet ludique et sportif.

Les dépenses à caractère général ont été très bien gérées puisqu'elles sont en baisse de 2,7.

Les dépenses de personnel sont en baisse pour la troisième année consécutive. Je tiens à rassurer mes collègues, le service public est toujours assuré ; c'est une excellente gestion de la part du SIVU.

Au niveau des investissements, l'extension complète de la dette est prévue en 2019. Les dépenses d'investissement sont pour l'instant mesurées puisque le vrai investissement se fera sur les prochaines années.

Au niveau des recettes du SIVU, j'avais indiqué leur répartition :

- 51 % pour les services ;
- 46,6 % sont issus de la participation des communes.

Les participations communales sont indiquées dans ce rapport. Pour Francheville, elle s'élève à 121 124 €.

J'ai fait un tableau des recettes, mais je pense qu'il vaut mieux que je vous montre les courbes car elles représentent bien ce que je viens d'exprimer :

- Les courbes de la piscine sont en légère baisse sur 2014 et en légère hausse sur 2015.
- L'espace forme : une stabilité est plus à remarquer ;
- Stabilité sur les espaces extérieurs. Avec les travaux, la partie accessibilité au parc sera revue et mise en valeur.

La courbe des fréquentations suit la courbe des recettes, c'est-à-dire :

- une baisse en 2014 et une hausse en 2015 pour la piscine ;
- une stabilité pour l'espace forme ainsi que pour le parc.

Je me permets de finir ce rapport sur les photos du nouveau parc que je vous avais déjà présentées, mais il est toujours intéressant de les revoir.

Nous sommes en phase d'avant-projet définitif, nous sommes un peu en avance par rapport au projet du parc sportif. J'en profite dans le cadre de ma délégation parce que c'est très instructif pour avancer également sur Francheville.

Vous pouvez voir la vue aérienne du parc qui sera réalisé.

(Présentation des photos.)

Il y a une augmentation du nombre de places de stationnement pour le parking.

Il y aura trois halles de pratiques aquatiques de 1 000 m² de plan d'eau.

Il y aura une salle de musculation de 300 m², un fitness de 140 m², et un stationnement de 140 places, ce qui augmente considérablement cette possibilité.

Il y aura une belle ouverture sur le parc.

Les modes doux sont évidemment pris en compte : arrivée à vélo avec un parc vélo couvert et un mail piétonnier.

Au niveau des halles, le toboggan sera remplacé par un pentaglisse.

Pour un bassin, les pratiques à la fois du public, des associations, et des scolaires pourront être mixtes, c'est vraiment le point intéressant sur ce projet parce

qu'actuellement c'est fermé au public quand les scolaires sont présents et quand les associations sont présentes, c'est fermé au scolaire.

Il y aura des halles beaucoup plus ludiques et des bassins d'entraînement.

Je vous rappelle qu'on n'a pas de vocation à faire des bassins de pratiques sportives excessives, il y a uniquement l'aspect pédagogique, et donc principalement pour les écoles.

Un accueil séparé des associations leur permettra de bénéficier du site, c'est-à-dire que l'on pourra fermer une partie du site et accueillir les associations. C'est un gain au niveau des charges, ce qui n'est pas négligeable pour le SIVU.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à M. Dassonville.

- **Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

M. DASSONVILLE.- Abordons à présent le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

En matière de collecte et de traitement des déchets, nous avons pu obtenir des éléments chiffrés concernant spécifiquement notre commune, et je vais axer mes propos sur ces éléments qui ne figurent pas sur le rapport général que vous êtes susceptible de consulter.

La fréquence des collectes sur notre commune est de trois ramassages par semaine, dont un pour le tri sélectif, ce qui est comparable à la fréquence constatée dans bon nombre de communes de notre bassin de vie.

Pour les ordures ménagères, la quantité collectée sur Francheville a été de 2 711 000 tonnes, soit une baisse de 0,7 % à comparer à une baisse de 0,53 % sur tout le périmètre de la Métropole. La quantité de près de 192 kilos par habitant se situe dans la moyenne de la métropole.

Pour la collecte sélective, on comptabilise 674 tonnes, soit une baisse de 1,7 %. La quantité par habitant est de 47,8 kilos, très légèrement supérieure à la moyenne de la Métropole.

Pour le verre, 376 tonnes ont été collectées dans les 23 silos disposés sur le territoire de notre commune, soit une hausse de 2,5 % par rapport à l'année précédente. En la matière, nous sommes de bons élèves puisque chaque Franchevillois a déposé 26,7 kilos en 2015, alors que la moyenne de la Métropole n'est que de 20,5 kilos par habitant.

En termes d'organisation de la collecte, la Métropole étudie la possibilité de mettre fin au principe du « fini-parti ».

- Coût de la gestion des déchets :

Il s'agit bien entendu du coût global au niveau de la Métropole.

Les dépenses se sont élevées à 145,7 M€, en baisse de 0,6 % :

- dépenses de collecte : 84,8 M€, +2,3 % ;
- dépenses du traitement : 60,9 M€.

Le montant des recettes 2015 généré par la valorisation des déchets s'établit à 33,2 M€, soit un coût net de la gestion des déchets de 112,5 M€. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'étant élevée à 126,2 M€, le boni est de 13,7 M€.

Tel est le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

- **Rapport 2015 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable et de l'assainissement**

M. DASSONVILLE.- En ce qui concerne le service de l'eau potable, la qualité de l'eau, les mesures d'autocontrôle par l'exploitant ou au titre du contrôle réglementaire effectué par l'ARS démontrent que la qualité de l'eau est conforme à 100 % aux normes réglementaires, excepté pour l'analyse bactériologique conforme à 99,99 %.

- Volumes distribués

Sur un volume introduit au réseau de 95,6 millions de m³, 74,2 millions de m³ sont consommés, sachant que la différence est donc soit volée, soit perdue, soit un rendement limité à 77,6 % alors que l'objectif pour 2016 est de 85 % de rendement ; il est peut-être optimiste, nous le verrons l'année prochaine.

- Prix de l'eau

Le prix au m³ d'eau potable hors assainissement ressortait au 1^{er} janvier à 1,82 € TTC, soit une facture pour une consommation d'eau semestrielle de 60 m³ de 109,40 € TTC, redevance d'abonnement comprise.

- Assainissement

12 stations d'épuration reçoivent les eaux collectées par le réseau de 3 276 km d'égouts, et peuvent traiter un peu plus de 475 000 m³ d'eau par jour.

Ce service est financé essentiellement par la redevance d'assainissement prélevée par la Métropole sur chaque m³ rejeté au réseau public d'assainissement collectif métropolitain.

La part assainissement dans le prix du m³ d'eau ressort à 1,27 € TTC.

Par conséquent, en 2015, le prix de l'eau produite, distribuée, et dépolluée s'élevait à 3,07 € TTC, taxe redevance et abonnement compris, ce qui reste inférieur au prix moyen de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée Corse (3,62 €/m³), et en France (3,99 €/m³), nous n'avons qu'à nous en féliciter.

Merci.

M. RANTONNET.- Merci Monsieur Dassonville pour ces précisions très utiles.

C'est dommage qu'il n'y ait pas M. Kretzschmar, mais nous avons quand même des questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- Je vous propose de commencer par les questions de Francheville au cœur.

M. RIVIER.- Merci Monsieur Rantonnet.

Première question :

Le mail de Maurice Guibert du 14 décembre dernier étant resté sans réponse à ce jour, nous renouvelons sa demande en question diverse.

« Lors de la commission du 7 décembre dernier, j'ai renouvelé notre demande de faire bénéficier d'une boîte e-mail l'ensemble des conseillers municipaux suite à la refonte de ce service. Vous m'avez répondu que cela n'était pas possible pour deux raisons principales : la sécurité et le coût de ce service.

À la réception du compte rendu de la commission sécurité et de la convocation à la commission numérique, j'ai constaté que M. Trembleau bénéficiait d'une adresse mairie. Dois-je en conclure que « certains » conseillers municipaux bénéficient de privilèges ?

Je vous rappelle l'obligation faite de placer l'ensemble des conseillers municipaux dans les mêmes conditions, et vous demande de rétablir dans les plus brefs délais l'égalité entre toutes et tous. »

Deuxième question :

De plus en plus fréquemment, les conseillers municipaux d'opposition et de la majorité sont informés des décisions prises par le conseil d'adjoints, ou certains adjoints postérieurement à leur annonce aux citoyens.

Troisième question :

Depuis hier, nous sommes informés d'une profonde modification des modes d'inscription et de paiement du service de restauration scolaire à la prochaine rentrée scolaire. La commission éducation du 16 janvier n'a pas évoqué ce dossier.

Nous demandons la tenue d'une commission consacrée à cette évolution dans les plus brefs délais.

Par ailleurs de façon plus globale, pouvez-vous expliquer au conseil municipal ce qui justifie une telle précipitation et une telle attitude ?

M. RANTONNET.- M. Laverlochère va vous répondre sur les aspects informatiques, et Mme Barbier répondra ensuite sur l'aspect scolaire.

M. LAVERLOCHERE.- Merci Monsieur le Maire.

Effectivement, votre question est légitime. Je regrette que M. Guibert ne soit pas présent ce soir, cela m'aurait permis de lui apporter une réponse qui a un peu tardé à venir.

Je ne vais pas tourner autour du pot - excusez-moi pour l'expression -, mais il n'y a bien sûr ni passe-droit ni privilège, et je vais vous expliquer pourquoi. Il y a eu une maladresse dans le sens où, comme cela avait été expliqué lors d'une des commissions informatiques, le projet de migration messagerie nécessitait un lourd travail – et j'en profite pour remercier les équipes de la DSIT pour la réalisation de ce travail fastidieux - la reprise d'un très grand nombre de données est compliquée. Nous avons eu la chance d'avoir la disponibilité et l'implication d'un conseiller municipal de notre majorité, M. Trembleau, qui grâce à son parcours professionnel a pu nous faire bénéficier d'un certain nombre de retours techniques et d'avis, qui nous ont permis d'avancer sereinement sur ce projet. Cela a été indiqué en commission

informatique, c'est la raison pour laquelle une messagerie avait été créée à son intention de façon à réaliser un certain nombre de tests.

Cette boîte est restée active pour se laisser la possibilité de mener des tests ultérieurs. Lors de l'envoi du compte rendu de la commission, cette adresse a été malencontreusement utilisée.

Je comprends tout à fait que cela ait pu créer un doute, voire une inquiétude dans l'esprit de M. Guibert et dans celui du groupe d'opposition.

Je répète ce que j'ai dit en commission : les messageries ne sont pas ouvertes actuellement aux conseillers municipaux pour des raisons de sécurité et de coût.

Je tenais, à cette occasion, à remercier à nouveau l'engagement de Francis Trembleau, qui nous a bien aidés sur cette problématique de migration et sur différents questionnements sur l'informatique.

Je tiens à préciser pour couper court à toute polémique supplémentaire que cette boîte a été supprimée pour éviter de reproduire cette inquiétude.

M. RANTONNET.- Cela a le mérite d'être très clair. Il n'y a pas et il n'y aura pas d'iniquité entre nos équipes.

Madame Barbier, vous avez la parole sur la restauration scolaire.

Mme BARBIER.- Merci Monsieur le Maire.

Il n'y a aucune précipitation dans ce projet. Nous souhaitons mettre en place un portail famille et, à ce titre, il nous faut changer de logiciel car celui que nous avons actuellement, Technocarte, ne correspond plus à nos attentes. C'est également une demande de nos agents.

Comme vous le savez, l'éducation fonctionne en année scolaire et non civile, il nous faut donc préparer la prochaine rentrée scolaire, c'est pourquoi nous démarrons une réflexion sur les inscriptions de la restauration scolaire après avoir sondé un certain nombre de communes sur leurs pratiques.

Le cadre de la commission restauration scolaire sera logiquement le premier lieu d'échanges. La prochaine commission aura lieu le 6 mars, il est prévu que les membres de cette commission soient informés de ce nouveau logiciel et de ces nouvelles dispositions, nous en discuterons ensemble ainsi que du prochain marché de la restauration scolaire.

Les citoyens n'ont pas été informés avant les membres de la commission pour la simple raison qu'il y a bien eu une commission restauration scolaire. Je les ai informés qu'il y aurait un nouveau logiciel, de nouvelles dispositions, mais que je souhaitais une prochaine commission restauration scolaire élargie aux présidents des fédérations de parents d'élève ; cette commission aura lieu le 13 mars.

Mme JAMBON.- Le 6 mars, c'est la commission éducation ?

Mme BARBIER.- Oui.

M. RANTONNET.- Nous avons ensuite les questions de M. Kretzschmar.

Nous allons y répondre en son absence. Il aura le compte rendu.

Il y avait une question sur la décision 2016-119, qui porte sur un permis de construire. Monsieur Gourrier, la réponse vous revient.

M. GOURRIER.- Cette décision d'ester en justice concerne un recours contre un permis de construire de l'immeuble de la rue du Robert. En fait, c'est un doublon administratif, cette décision fait doublon avec une précédente décision du 21 novembre n° 2016-105; notre cabinet de conseil n'ayant *a priori* pas reçu le premier, nous avons refait un ester en justice. Finalement, il a été retrouvé et va donc être annulé, ce qui ne pose pas de problème parce que le mémoire en défense n'a pas encore été rédigé, et aucun document n'a été transmis au tribunal administratif.

C'est un doublon, et c'est pourquoi il y a eu deux décisions sur le même sujet entre novembre et décembre.

M. RANTONNET.- Il y avait une autre question sur la CCSPL du 17 avril 2014.

Madame Petit, vous avez la parole.

Mme PETIT.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais relire la question sur les règles de quorum de la commission qui avait délibéré le 17 avril sur la constitution de la CCSPL.

« Sans instituer de Règlement Intérieur, ni même spécifier l'existence de titulaire ou de suppléant ».

Il avait une interrogation par rapport au quorum.

S'agissant du fonctionnement de la CCSPL, je réponds que la délibération de 2014 sur la constitution de la CCSPL indique : « suppléants et titulaires », nous l'avons vérifié. Après vérification des présences et comptes, le quorum était bien atteint.

M. RIVIER.- Nous n'avons pas la même liste de questions.

Mme DUMONT.- Nous n'avons pas la même liste de questions, il s'agit d'une réponse à une question d'un précédent conseil municipal.

M. RANTONNET.- Il l'a reposée.

Mme DUMONT.- Nous n'avons pas la liste complète, c'est pourquoi nous étions un peu perdus.

M. RANTONNET.- J'ai répondu à la question sur le compte rendu du conseil.

Je vous remercie pour ce conseil municipal, essentiellement financier. Nous nous retrouvons le jeudi 16 mars prochain pour le budget primitif 2017, mais aussi le CA. Nous aurons ainsi épuisé les chiffres de l'année 2017.

Je vous souhaite une bonne soirée, et je vous dis à très bientôt.

(La séance est levée à 20 heures 52.)

ANNEXES

■ Décisions du Maire

DÉCISIONS DU MAIRE – MARCHES ET AVENANTS					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Coûts/Montant s	Commentaires
2016-109	Acceptation indemnité assurance – sinistre choc d'un véhicule portail du cimetière de Francheville Route du Bruissin	l'indemnité de remboursement est acceptée	CBT AMA ASSURANCE S	2100 € TTC	
2016-110	Déclaration sans suite de la consultation directe relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin	La consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin est déclarée sans suite conformément à l'article 98 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, en raison d'une absence de directeur des services techniques pour piloter l'opération			
2016-116	Marché n°16A019 : transports dans le cadre des activités scolaires, périscolaires et	Un accord cadre mono-attributaire à bons de commande est conclu pour assurer le transport dans le cadre des activités	AUTOCARS PLANCHE sis 69 rue du Champ du Garet, BP 80157, Arnas à Villefranche sur Saône	Le marché est conclu pour un montant minimum annuel de 20 000 € HT et un montant maximum	

	extrascolaires	scolaires, périscolaires et extrascolaires. Le marché est conclu pour une période d'une année à compter du 1 ^{er} janvier 2017. Il est reconductible deux fois une année par lettre recommandée avec accusé de réception	(69655)	annuel de 60 000 € HT, soit un montant maximum de 180 000 € HT sur toute la durée du marché	
2016-117	Marché n°16A012 : mise en place d'un dispositif de vidéoprotection – avenant n°1	Un avenant n°1 est conclu avec la société SNEF afin de faire évoluer la capacité de stockage des enregistrements de 14 jours à 30 jours. Cette évolution nécessite la fourniture et la paramétrage des matériels suivants (1 serveur d'enregistrement, 7 disques durs vidéo, 1 licence enregistreur		Le montant de ces matériels supplémentaires s'élève à 9 201,27 € HT soit 11 041,52 € TTC. Le montant du marché initialement de 155 850,35 € HT (187 020,42€ TTC) s'élève désormais à 165 051,61€ HT (198 061,93€ TTC) soit une augmentation de 5,9 % du montant initial du marché.	
2016-118	Marché n°13A020 : pose et dépose des illuminations pour les années 2014,2015 et 2016 – avenant n°2	Un avenant n°2 est conclu pour les travaux supplémentaires suivants : -installation de guirlandes lumineuses dans les arbres en suivi de branches via une nacelle : 16h de nacelle supplémentaires	EIFFAGE ENERGIE RHONE-ALPES	Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 691,55€ HT soit 2 029,86€ TTC. Le montant du marché initialement de 42 393,12€ HT (50 871,74€ TTC) s'élève désormais à 46	

		en raison de travaux supplémentaires dans deux écoles de Francheville. -pose de motifs supplémentaires Cèdre Mairie : 15h de montages supplémentaires		997,61€ HT (56 397,13€ TTC) soit une augmentation de 10,89 % du montant initial du marché (avenant n°1 inclus).	
DÉCISIONS DU MAIRE – CIMETIÈRES					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2016-112 à 115	Adoptant la délivrance et le renouvellement des concessions dans les cimetières communaux	Achat ou renouvellement de concessions			
DÉCISIONS DU MAIRE – convention de logement					
N°	Objet	Contenu	Prestataire (nom + adresse)	Détails	Commentaires
2016-111	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des Ecoles	Convention de logement type T2 du 07 décembre au 31 décembre 2016		Loyer mensuel de 259.45 €	
2016-120	Convention d'occupation d'un logement à titre précaire sis 12 rue des Ecoles	Convention de logement type T2 du 1 ^{er} janvier au 13 janvier 2017		Loyer d'un montant de 112,43 €	
DÉCISIONS DU MAIRE – Ester en justice					
2016-119	Désignation d'un avocat	De désigner Maître Benjamin GAEL – 61/63 cours de la Liberté – 69003 LYON afin de			

		représenter et défendre les intérêts de la commune en première instance jusqu'à épuisement des voies de recours, dans le cadre de l'assignation d'appel en cause en référé, ainsi que dans tout contentieux en découlant visant à engager la responsabilité de la commune			
DÉCISIONS DU MAIRE – demande de DETR					
2017-02	Rénovation énergétique du COSEC	L'opération énergétique du bâtiment du COSEC (double-peau, peinture) est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 35 040 € HT. Le coût des travaux est estimé à 58 400 € HT ;	
2017-03	Requalification du parc sportif	L'opération de requalification du parc sportif (terrains de football, piste d'athlétisme, bâtiment vestiaires, logement du gardien) est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 285 000 € HT. Le coût des travaux est estimé à 4 062 000 € HT ;	
2017-04	Déploiement de la vidéo-protection	L'opération de déploiement de la vidéo-protection est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 103 240 € HT.	

				Le coût des travaux est estimé à 258 100 € HT ;	
2017-05	Fourniture et pose de protections collectives au gymnase Jean Boistard	L'opération concernant la fourniture et la pose de protections collectives au gymnase Jean Boistard est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 48 476 € HT. Le coût des travaux est estimé à 80 794 € HT.	
2017-06	Aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin – phase 2	L'opération d'aménagement de l'aire de loisirs du Bruissin (phase 2) est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 132 000 € HT. Le coût de l'opération (travaux et main d'œuvre) est estimé à 220 000 € HT.	
2017-07	Rénovation du restaurant scolaire de Bel Air à Francheville	L'opération de rénovation du restaurant scolaire de Bel Air est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 116 175 € HT. Le coût des travaux est estimé à 193 625 € HT	
2017-08	Réfection des sanitaires et des vestiaires de la salle polyvalente du groupe scolaire de Bel Air	L'opération de réfection des sanitaires et des vestiaires de la salle polyvalente du groupe scolaire de Bel Air est éligible à la DETR 2017		Sollicite une subvention auprès de l'État dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour un montant de 20 532 € HT. Le coût des travaux est estimé à 34 220 € HT.	

FINANCES / COMMANDE PUBLIQUE

■ 2017-02-01 : Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2017

La tenue d'un débat d'orientations budgétaires en amont du vote du budget a été instituée par la loi du 6 février 1992, dite loi ATR (Administration Territoriale de la République), codifiée à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), votée le 07 août 2015, a modifié cet article en introduisant désormais la présentation par l'exécutif d'un rapport destiné à être le support de ce débat.

Le budget primitif 2017 de la Commune de Francheville (14 807 habitants)¹, sera voté le 16 mars 2017.

En préparation de ce vote, le présent rapport vous invite à prendre connaissance de la situation financière de la collectivité, de sa structure d'endettement, des orientations budgétaires envisagées - notamment au regard de ses effectifs - et des engagements pluriannuels de ce mandat.

1/ Situation financière de la commune de Francheville en 2016 :

La commune de Francheville a débuté l'exercice 2016 avec

- un budget 2016 voté à hauteur de 14 384 K€ en section de fonctionnement et 3 882 K€ en section d'investissement,
- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2016 et 2019 d'un montant de 7 143 K€, hors investissements annuels courants,
- un fonds de roulement de 2 434 K€, porté à 2 480 K€ du fait de l'intégration des comptes de la régie culturelle,
- un stock de dette de 7 104 K€, en diminution pour la quatrième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2016 à 493 €² contre 1 022 €³ pour la moyenne de la strate,
- une capacité de désendettement correspondant à 4 années et 25 jours du niveau de l'autofinancement ⁴dégagé en 2015.

La clôture des comptes 2016 est en cours. Les résultats de gestion de cet exercice, présentés dans le tableau d'équilibre général suivant, sont donc encore prévisionnels.

1

Population légale au 01.01.2017, source INSEE, selon recensement 2014.

² Rapporté à la population en vigueur en 2015 : 14 395 hb.

³ Rapport OFL 2016, p.101

⁴ Epargne brute hors produits de cessions.

tableau d'équilibre général / gestion 2016	estimation 2016 au 19/01/2017
recettes de gestion courante (a)	13 100 599
dépenses de gestion courante (b)	11 230 781
épargne de gestion (EBE)	1 869 818
intérêts de la dette ©	187 799
épargne brute (CAF) d =(a-(b+c))	1 682 019
épargne brute hors produits de cessions	1 678 899
épargne nette (autofinancement net)	1 130 567
épargne nette hors produits de cessions	1 127 447
recettes définitives d'investissement (e)	225 000
capacité de financement (f = d+e)	1 907 019
dépenses d'équipement (g)	1 138 451
besoin de financement (avant dette) (h = g-f)	-768 568
remboursement du capital de la dette (i)	551 452
besoin de financement (après dette) (j = h+i)	-217 116
emprunt (k)	0
flux net de dette (l=k-i)	-551 452
fonds de roulement au 31/12/N-1	2 480 986
fonds de roulement au 31/12/N	2 698 102
variation du fonds de roulement	217 116
encours au 31/12/N-1	7 104 533
encours au 31/12/N	6 553 081

Les recettes réelles de fonctionnement de la commune, appréciées hors cessions, sont en diminution de 141 K€ par rapport à 2015.

Cette diminution notable est principalement expliquée par :

- La baisse des droits de mutation : - 8 K€
- La baisse des loyers (loyer du fort du Bruissin) : - 25 K€
- La baisse du Fonds de péréquation de taxe professionnelle : -15 K€
- La baisse des recettes de notre assurance statutaire : - 76 K€
- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : - 222 K€

Concernant ce dernier point, l'exercice 2016 enregistre pour la troisième année consécutive une baisse de sa Dotation Globale de Fonctionnement.

La dotation s'élève à 956 K€, en baisse de 222 K€ par rapport à 2015. Cette baisse trouve son origine pour 237 K€ au titre de la contribution de notre commune au redressement des comptes publics et pour 35,3 K€ au titre de l'effort de notre commune à la politique de « péréquation verticale »⁵ portée par le gouvernement. Elle est compensée par une progression de 51 K€ de la part de cette dotation versée

⁵ La péréquation verticale se définit comme un mécanisme de redistribution de la richesses des communes effectué par le biais de dotation d'Etat (par opposition à la péréquation horizontale, où les collectivités alimentent par un prélèvement sur leurs ressources un fonds destiné à la redistribution de ressources aux collectivités les plus pauvres).

au titre de l'augmentation de la population franchevilloise. Le manque à gagner cumulé issu de la contribution de Francheville au redressement des comptes publics depuis 2014 atteint 986 K€⁶.

La baisse des recettes est en partie compensée par une progression du produit fiscal, enregistrée à hauteur de 169 K€, dont 41,5 K€ issus de rôles supplémentaires, ainsi que par une progression des produits de services (activités culturelles et redevance d'occupation du domaine public notamment), pour 58 K€.

La diminution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, initiée en 2015, se poursuit sur 2016 à hauteur de 51 K€.

Cette baisse est portée dans une large mesure par le terme mis au versement de la subvention à la régie culturelle, pour 240 K€. Le financement de la nouvelle politique culturelle municipale génère 137 K€ de dépenses nouvelles au chapitre 011.

De même, les frais de personnel sont en retrait (- 10,3 K€) pour la seconde année consécutive, malgré l'intégration du personnel de la régie culturelle pour 48,2 K€.

Les intérêts de la dette, en l'absence de nouveaux emprunts et compte tenu d'un niveau de taux toujours favorable, s'établissent à 189,6 K€. Le stock de dette est en retrait de 551,4 K€ au terme de l'exercice, correspondant au capital amorti au cours de l'exercice. Cette dette demeure exempte de produits toxiques, l'intégralité des produits souscrits s'inscrivant dans la catégorie A1 de la charte Gissler.

Le taux moyen de la dette s'élève à 2.68% au 31 décembre 2016, contre 2.76% un an auparavant.

Plus précisément, les caractéristiques de nos emprunts sont les suivantes :

Caractéristiques de la dette à taux fixe au :		31/12/2016
Son montant est de :		4 069 916 €
Son taux moyen s'élève à :		4,28%
Sa durée résiduelle moyenne est de :		10 ans et 4 mois
Sa durée de vie moyenne est de :		5 ans et 10 mois

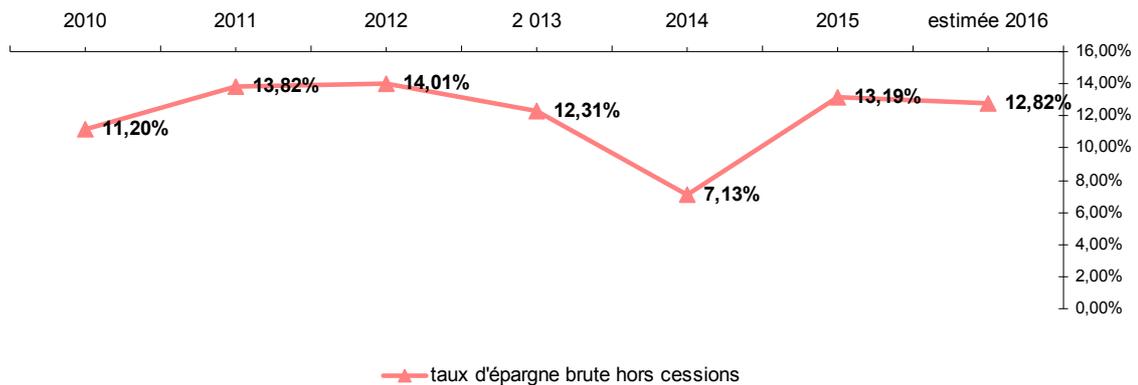
La dette à taux fixe ne présente aucune opportunité de remboursement, en raison de trop fortes pénalités actuarielles.

Caractéristiques de la dette à taux variable au :		31/12/2016
Son montant est de :		2 483 165 €
Son taux moyen s'élève à :		0,06%
Sa durée résiduelle moyenne est de :		12 ans et 2 mois
Sa durée de vie moyenne est de :		6 ans et 11 mois

⁶ 2014 : - 92 843 €,
 2015 : - (92 843 € + 235 094 €) ;
 2016 : - (92 843 € + 235 094 € + 237 709€)

Les marges des emprunts variables (de 0,03 % à 0,50 %) sont mieux positionnées que celles actuellement observées sur les marchés (de l'ordre de 0,75 % pour notre strate).

En définitive, l'épargne brute hors cessions dégagée sur 2016 est actuellement estimée à 1 679 K€, en diminution de 68 K€ et conduit à un taux d'épargne brute de 12,82% (ce taux est égal au rapport entre l'épargne brute et le niveau des recettes réelles de fonctionnement).



La capacité de financement de l'exercice 2016 s'établit à 1 907 K€, compte tenu des cessions (3 K€), de l'épargne brute (1 679 K€) et des recettes d'investissement (225 K€), principalement issues du Fonds de Compensation de la TVA (176,5 K€), de dotations d'investissements versées par l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (23,2 K€) et de la Taxe Locale d'Equipement (21 K€).

Outre le remboursement du capital des emprunts (551 K€), 1 138 K€ sont dépensés au titre de l'équipement de la commune, dont 248,5 K€ sont imputables au programme pluriannuel d'investissement. Parmi les investissements réalisés au PPI, outre les lancements des opérations liées à l'installation d'un système de vidéo-protection (241 K€ engagés) et à la maîtrise d'œuvre du Parc Sportif (500 K€ prévus), figurent notamment :

- la réhabilitation du sol du COSEC (72 K€)
- le parcours de santé du fort du Bruissin (39 K€)
- divers travaux dans les cimetières (77 K€).

Le surplus de capacité de financement vient alimenter le fonds de roulement qui progresse de 217 K€ au terme de l'exercice.

La commune de Francheville clôture l'exercice 2016 avec :

- un programme pluriannuel d'investissement à réaliser entre 2017 et 2019 d'un montant de 6 894 K€, hors investissements annuels courants,

- un fonds de roulement estimé de 2 698 K€,
- un stock de dette de 6 553 K€, en diminution pour la cinquième année consécutive. Le stock de dette par habitant de Francheville s'élève au 01/01/2017 à 449 € contre 1 022 € pour la moyenne de la strate⁷,
- une capacité de désendettement de 3 années et 11 mois du niveau de l'autofinancement⁸dégagé en 2016.

C'est au regard de cette situation financière saine que la commune a examiné les termes de la loi de finances pour 2017 pour construire son projet de budget 2017.

2/ Eléments issus de la loi de finances pour 2017 :

L'architecture générale de la loi de finances initiale (LFI) 2017 reprend largement le triptyque qui structurerait les lois de finances pour 2015 et 2016 avec ses trois volets désormais devenus coutumiers :

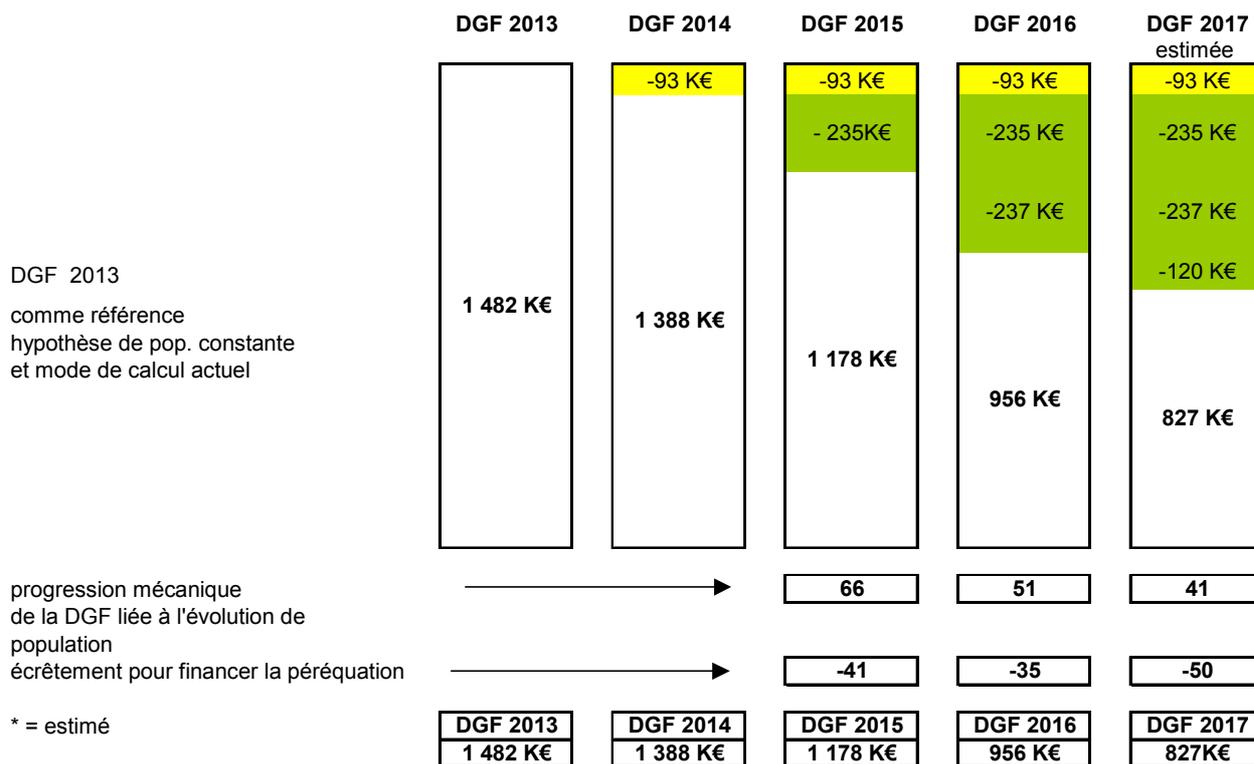
- baisse des dotations, bien que diminuée de moitié pour le bloc communal pour 2017, elle continuera encore de peser sur les finances des collectivités locales. Cette Baisse est destinée à faire participer les collectivités au redressement des comptes publics.
- renforcement de la péréquation avec une progression et des adaptations techniques pour atténuer les effets de la baisse de la DGF sur les collectivités les plus fragiles en attendant une réforme globale finalement reportée au même titre que celle de la DGF
- soutien de l'Etat à l'investissement local. Il est à nouveau renforcé avec la prolongation et l'augmentation du fonds de soutien à l'investissement local. L'objectif reste de s'assurer que les économies mises en œuvre par les collectivités locales portent en priorité sur les dépenses de fonctionnement et non sur les dépenses d'investissement.

La conjonction des mécanismes de péréquation et de baisse des dotations affectent notablement les comptes de notre commune, qui n'a d'autre choix que de candidater aux dispositifs de soutien à l'investissement local.

👉 L'évolution de notre DGF illustre l'impact des dernières lois de finances, en ce qu'elle cumule, par son mode de détermination, les mesures de redressement des comptes publics et de péréquation entre collectivités :

⁷ source : rapport de l'observatoire des finances locales (OFL) 2016, dernière données connues = 2015 pour commune de + de 10 000 habitants appartenant à une métropole.

⁸ Epargne brute hors produits de cessions.



Entre 2014 et 2016, la commune a contribué à hauteur de 986 K€ au redressement des comptes publics. Cette participation devrait atteindre 1 671 K€ au terme de l'exercice 2017.

Entre 2014 et 2016, la commune a financé la péréquation verticale à hauteur de 76 K€. Cette participation devrait atteindre 126 K€ au terme de l'exercice 2017.

👉 L'effort de péréquation en faveur des communes défavorisées trouve également sa source au travers du Fonds de de Péréquation des ressources InterCommunales et communales (FPIC)

Sa montée en charge initialement prévue sur 5 ans, devait permettre au fonds d'atteindre 1,2 milliard d'euros (2% des recettes fiscales du bloc communal), financé à partir des recettes fiscales des communes et EPCI.)

La loi de finances pour 2017 repousse cet objectif en maintenant la contribution des communes à ce fonds à hauteur de 1 Md d'euros.

Le Prélèvement sur recettes pour alimenter ce fonds a évolué comme suite à Francheville :

Prélèvement sur recettes fiscales	2012	2013	2014	2015	2016
	13 390 €	37 151 €	64 374 €	89 040 €	121 546 €

La somme de ces prélèvements entre 2012 et 2016 s'élève à 295,5 K€.

Le prélèvement 2017 est estimé à 163,5 K€, en progression de 42 K€ malgré le maintien de l'enveloppe du FPIC. Cette estimation, calquée sur l'hypothèse de la Métropole de Lyon, s'explique par la réduction de 40% du nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en 2017, la baisse du nombre de contributeurs de ce fonds et la nouvelle donne comptable liée aux fusions d'EPCI jouent défavorablement sur notre territoire.

En contrepartie des contributions sus-évoquées, le gouvernement a reconduit son action cible en faveur de l'investissement des communes.

✚ Dans ce cadre, les enveloppes du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et de l'enveloppe de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) progressent :

Une enveloppe de 1,2 milliard d'euros, en progression de 200 K€ par rapport à 2016, est mise à disposition des préfets de région pour attribuer aux communes et sur dossier une participation de l'Etat à leurs projets d'investissement.

Diverses composantes constituent cette enveloppe, dont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dédiée aux grandes priorités d'investissement des communes et EPCI, dotée de 450 K€.

Les modalités d'attribution de ce fonds n'ont pas encore donné lieu à une circulaire préfectorale pour 2017.

L'enveloppe consacrée par l'Etat à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) est également abondée cette année et atteint 1 milliard d'euros (815 K € en 2016).

Consciente de l'enjeu de financement de ses investissements par cette dotation, la commune déposera des dossiers sur les projets relatifs :

- à l'aire du Bruissin
- à la vidéo - protection
- au parc sportif ,
- aux sanitaires du Groupe Scolaire de Bel Air,
- aux aménagements des restaurants scolaires,
- aux protections collectives,
- à la rénovation –isolation du Cosec

Par ailleurs, et bien qu'en nette diminution par rapport aux coefficient de revalorisation de ces dernières années, les communes bénéficient d'une revalorisation forfaitaire de leurs bases fiscales.

✚ Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est ainsi fixé à 0,4 % (contre 1% en 2016), assurant une progression du produit fiscal dans la même proportion, hors évolution physique des biens taxés. Le produit fiscal supplémentaire ainsi généré devrait être de l'ordre de 32 K€ pour la commune en 2017.

Les évolutions futures de revalorisation forfaitaire des bases seront à l'avenir calquées sur l'inflation constatée et non sur l'inflation prévisionnelle.

L'ensemble de ces mesures ont été appréciées pour établir le cadrage budgétaire de l'exercice 2017 présenté ci-dessous.

3/ Les orientations budgétaires pour 2017

La municipalité construit son budget 2017 :

- sans augmenter la fiscalité,
- en réduisant de 1% du budget voté 2016 les dépenses d'achat et de charges externes (chapitre 011),
- en stabilisant les dépenses de personnel (chapitre 012) pour la troisième année consécutives à 7 472,8 K€,

A ce titre, la commune intégrera dans son budget 2 créations de postes (un poste de Responsable de la Communication et un poste de juriste spécialisé en Commande publique en CDD) pour un montant total de 67K€. L'impact de la suppression de 3 postes suite à des départs à la retraite et à des mutation sera de -97 K€. La mise en place du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) sera intégrée à 48.000€. Enfin, la commune intégrera dans son budget l'augmentation du point d'indice de 0.6% à compter du 1er février 2017 à hauteur de 34 K€.

Une annexe présentant la structure des dépenses de personnel est annexée au présent document en page 12.

- en stabilisant les dépenses d'intervention et de subvention (chapitre 65),
- sans recourir à l'emprunt,
- sans inscrire de cession.

La commune autofinancera en 2017 la réalisation de ses nouveaux investissements : (requalification du parc sportif, poursuite de l'aménagement de l'Aire du Bruissin, installation de vidéo-protection, investissement dans les écoles, cimetières),

Les dépenses d'investissement courant, hors Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI), sont fixées à 1 673 K€.

Le PPI est actualisé au vu des réalisations 2016. Les crédits PPI inscrits au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 389 K€ . Le PPI est par ailleurs maintenu dans son enveloppe initiale de 7 550 K€ dans les conditions figurant en annexe 1, page 10.

Cette construction budgétaire prend en outre en compte l'impact financier des mesures nationales précédemment évoquées :

- progression plus modérée de nos recettes fiscales (+ 32 K€ hors évolution physique des bases)
- baisse de la DGF de l'ordre de 130 K€,
- baisse du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) de 8% soit - 4 K€,
- progression de notre contribution au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de 42 K€,

- diminution des allocations compensatrices (hors Taxe d'habitation) de 39 %, soit -6,2 K€.

La mise en œuvre de ces orientations permet d'estimer les grandes masses du BP 2017, tel qu'annexé en page 11

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de débattre de ces orientations et de bien vouloir en délibérer.

ANNEXE 1

Programme Pluri-annuel d'Investissement (PPI) 2017 – 2020

Actualisé au 19.01.2017

		2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Mandat 2014-2020 (en K€)		REALISE 2015	REALISE 2016	TOTAL 2017	2018	2019	2020	TOTAL PROGRAMME
Programme Pluri-annuels d'Investissement (PPI)	Requalification du Complexe sportif et des sites sportifs	35,5	90,1	569,9	2 065,0	2 506,6	1 065,0	6 332,1
	Stationnement acquisitions foncières	191,5	0,0	80,0	120,0	220,0	0,0	611,5
	Fort du Bruissin	8,0	67,8	0,0	0,0	0,0	0,0	75,8
	Sécurité publique	110,0	10,1	241,7	218,3	0,0	0,0	580,0
	Aménagement du quartier de Bel Air	8,5	3,5	149,5	65,0	185,0	550,0	961,5
	Acquisition foncière en vue de la création d'un CTM	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
	Poursuites d'opérations (cimetières et aire de loisir du bruissin)	54,0	77,0	348,0	0,0	0,0	0,0	479,0
	Aménagement d'une crèche et extension des locaux périscolaires au Bourg (la Pomme)	0,0	0,0	0,0	0,0	25,0	25,0	50,0
	TOTAL CUMULE MANDAT	407,5	248,5	1 389,1	2 568,3	2 936,6	1 640,0	9 190,0
	TOTAL CUMULE MANDAT => 2019		656,0	2 045,1	4 613,4	7 550,0		7 550,0

ANNEXE 2
ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017
Actualisé au 19.01.2017

Orientations budgétaires 2017 au 19/01/2017

Section de Fonctionnement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
011 charges à caractère général	2 759 500	013 atténuation de charges	42 000
012 charges de personnel	7 472 800	70 produits des services	1 100 000
014 atténuation de produits	301 810	73 impôts et taxes	9 270 000
022 dépenses imprévues	150 000	74 dotations et participations	2 035 000
042 opération d'ordre de transfert entre section	500 000	75 autres produits de gestion courante	9 000
65 autres charges de gestion courante	1 110 000	042 opération d'ordre de transfert	50 000
66 charges financières	180 000	77 recettes exceptionnelles	10 000
67 charges exceptionnelles	10 000	002 résultat reporté provisoire	2 405 000
sous total charges fonctt avant virement	12 484 110	total des recettes de fonctionnement	14 921 000
023 virement à la section d'investissement	2 436 890		
total dépenses de fonctionnement	14 921 000		

Section d'investissement			
dépenses		recettes	
chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017	chapitre	ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017
20 immobilisations incorporelles	2 623 985	10 dotations fonds divers et réserves	195 000
204 subventions d'équipement versées		1068 affectation du résultat	562 000
21 immobilisations corporelles		13 subventions d'investissement	196 200
23 immobilisations en cours		204 subventions d'équipement reçues	0
opérations		16 emprunts	0
27 autres immobilisations financières	0	16 449 revolving	350 000
RAR dépenses	440 000	024 produits des cessions	0
16 emprunts	571 670	RAR recettes	150 000
16 449 revolving	350 000	021 virement de la section de fonctionnement	2 436 890
020 dépenses imprévues	117 135	040 opérations d'ordre de transfert entre section	500 000
001 déficit d'investissement reporté	237 300	041 opérations patrimoniales	
040 opérations d'ordre de transfert entre section	50 000	001 excédent d'investissement reporté	0
041 opérations patrimoniales			
total dépenses d'investissement	4 390 090,00	total des recettes d'investissement	4 390 090,00

ANNEXE 3

LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

A ce jour, la collectivité est composée de 185 postes permanents pourvus (7% de postes de catégorie A, 14% de catégorie B et 79% de catégorie C). Elle est également composée de 30 postes de contractuels (emplois non permanents art 3 ou remplaçants art 3-1) essentiellement occupés par des animateurs et agents assurant des compléments de temps partiels dans différents secteurs d'activités (22 postes), d'un emploi d'avenir, d'un apprenti, de 3 vacataires et de 3 postes de renforts estivaux.

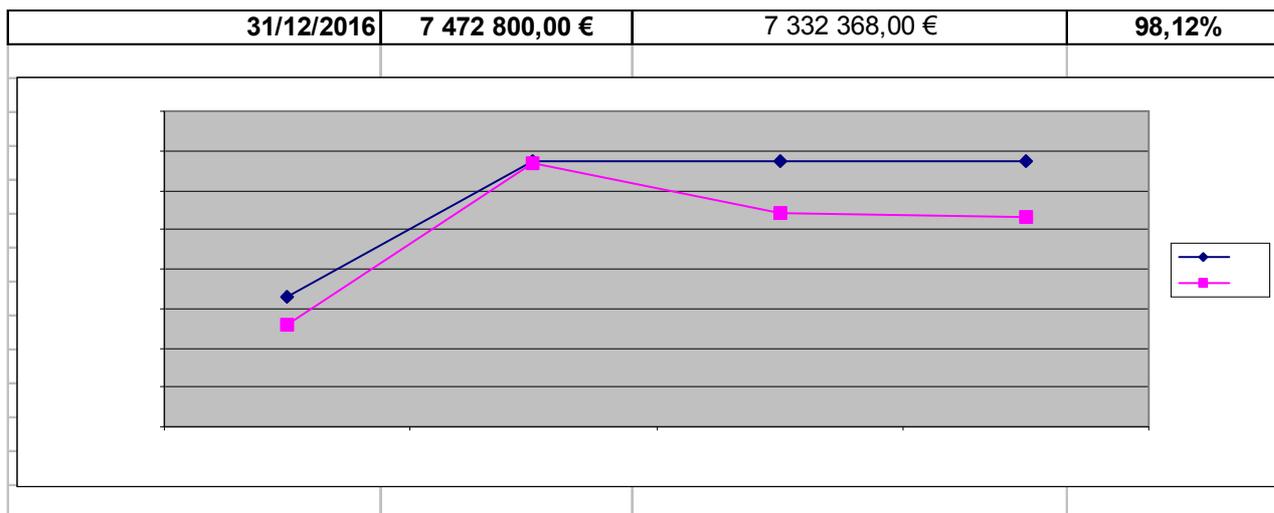
1/ Evolution des dépenses de personnel depuis 2013 et perspectives en 2017

Un chapitre 012 en baisse entre 2015 et 2016 :

Le chapitre 012 s'est élevé à 7 332 K€ pour l'année 2016 soit un taux de réalisation de 98%. Le montant réalisé du chapitre 012 a légèrement baissé entre 2015 et 2016 de 10,5 K€ malgré plusieurs facteurs de dépenses :

- l'intégration du personnel de la régie culturelle au 1^{er} janvier 2016
- la mise en œuvre des mesures nationales qui s'imposent à la collectivité en matière d'emplois et de carrière, d'augmentation des cotisations retraites
- la mise en œuvre de mesures gouvernementales et notamment l'accord PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations)
- le glissement vieille technicité (GVT).

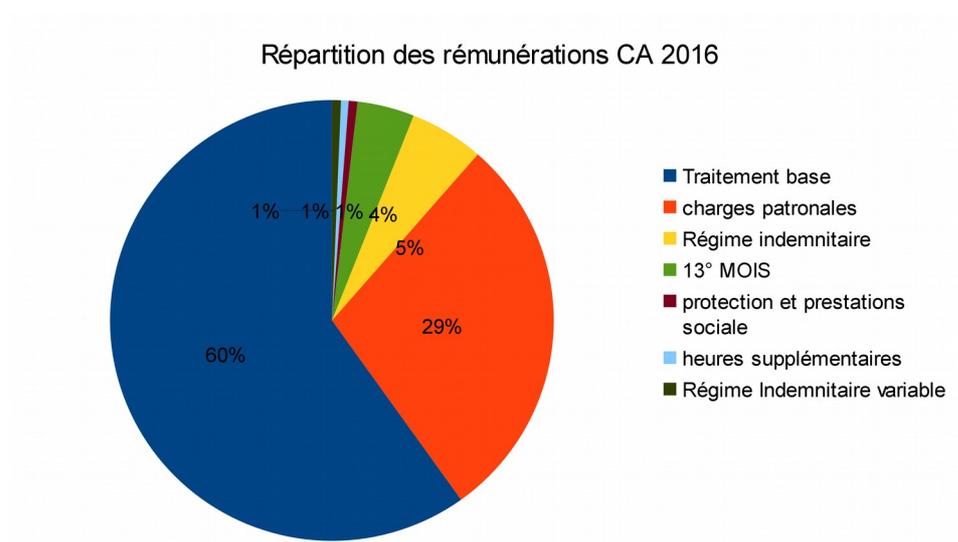
DEPENSES 012 personnel	BP	CA	taux réalisation
2013	7 127 500,00 €	7 059 465,05 €	99,05%
2014	7 472 800,00 €	7 466 617,87 €	99,92%
2015	7 472 800,00 €	7 343 030,09 €	98,26%
31/12/2016	7 472 800,00 €	7 332 368,24 €	98,11%



Des perspectives de stabilisation des dépenses en matière de charges de personnel en 2017 :

Concernant les rémunérations versées au titre du chapitre 012, elles ont été de 7 087K€, soit 96% du chapitre 012 : 70% sont versés au titre des rémunérations et des indemnités et 30% au titre des charges patronales.

La composition de la rémunération du personnel pour l'année 2016 était la suivante :



Le budget primitif 2017 prévoit un maintien, pour la 3^{ème} année, des dépenses de personnel à 7 472 K€. Ce budget absorbe les différentes augmentations issues de réglementations nationales à savoir :

-l'augmentation du point d'indice de 0.6% à compter du 1^{er} février 2017 : 34.000€

-la poursuite de la mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunération) : revalorisation des agents de catégorie A et C et impact à année pleine des revalorisations des agents de catégorie B: 48.000€

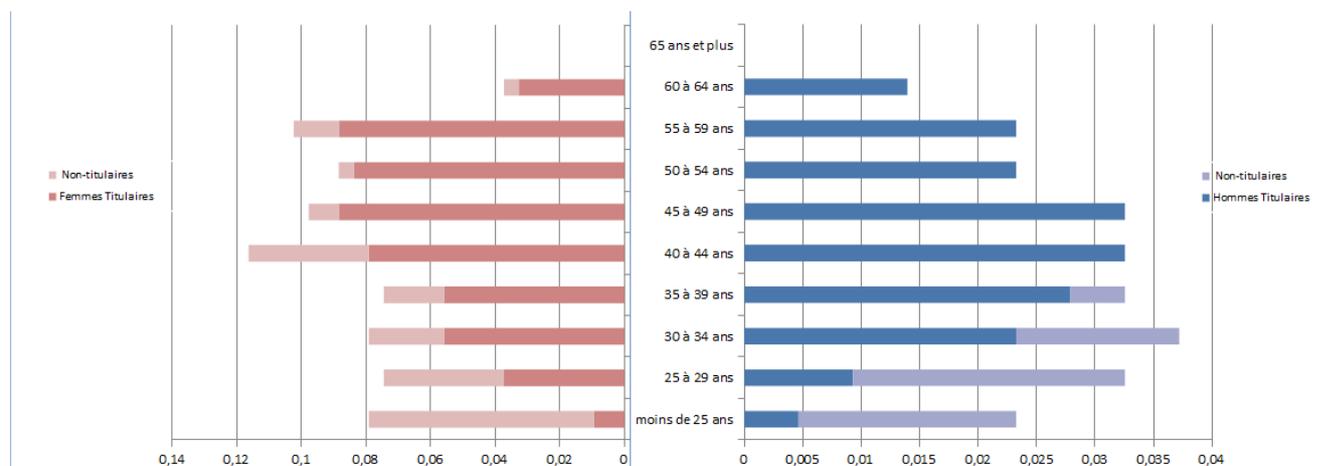
- la mise en œuvre du RIFSEEP (...) permettant de valoriser les postes et les agents, de renforcer l'équité de traitement.

2/ Evolution des emplois permanents depuis 2013 et perspectives en 2017

Le nombre d'emplois permanents de la Ville inscrits au tableau des effectifs de la Ville a évolué à la baisse depuis 2015, essentiellement pour les postes de catégories C.

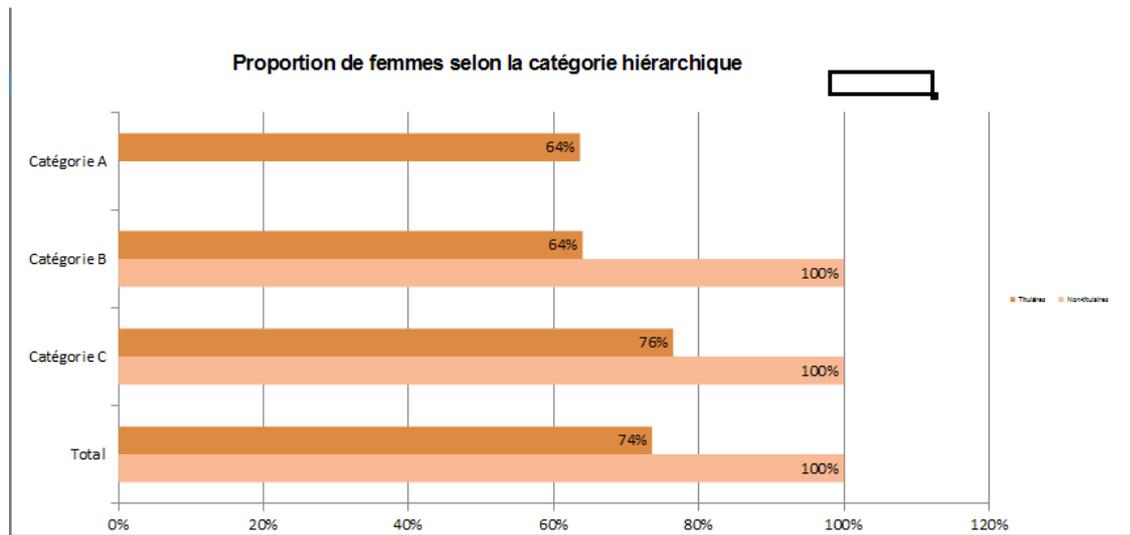
	2013	2014	2015	2016	2017
Postes permanents de catégorie A	14	14	13	13	13
Postes permanents de catégorie B	27	27	29	31	26
Postes permanents de catégorie C	156	158	157	144	147
TOTAL	197	199	199	188	186
TOTAL EN ETP pourvus	177,15	177,64	179,43	179,11	173,61

La pyramide des âges des agents de la Ville est la suivante (source : bilan social 2015) :

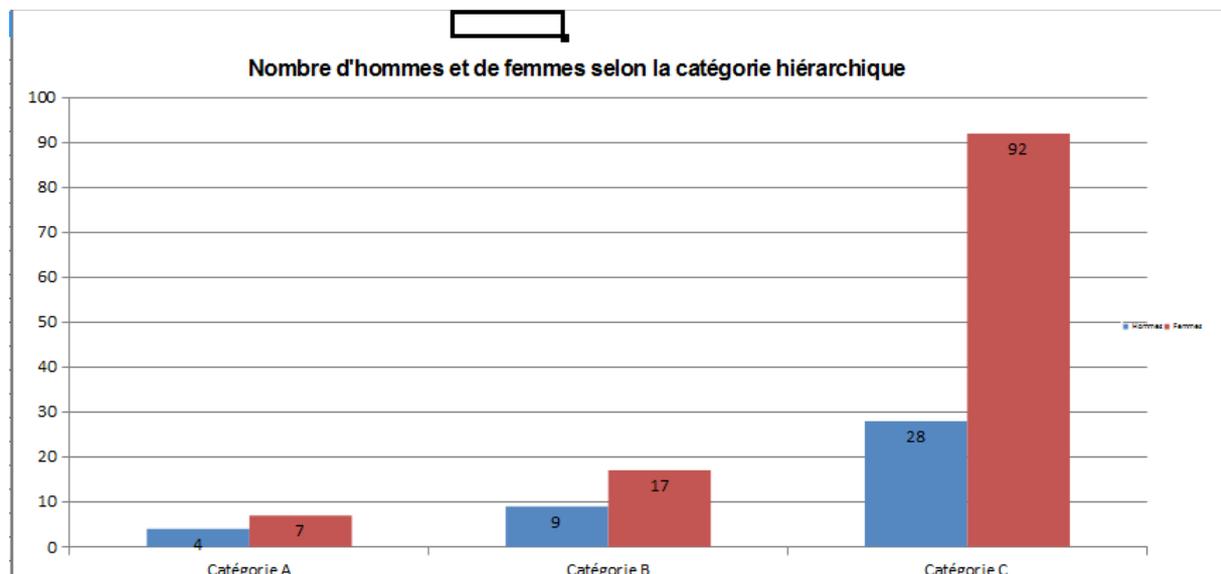


La structure du personnel communal fait apparaître une proportion plus importante de non titulaires chez les moins de 30 ans et une majorité d'agents titulaires chez les plus de 35 ans.

Depuis la loi du 04 août 2014 portant égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités locales sont des acteurs clés dans la politique visant à atteindre l'égalité entre hommes et femmes. Dans sa structuration, Francheville est composée à 74% d'agents féminins : elles représentent 64% des agents de catégorie A et B et 76% des agents de catégorie C.



La répartition hommes/femmes par catégorie est la suivante (source : bilan social 2015) :



3/ Durée effective du travail des agents municipaux :

Suite à la délibération du 19 décembre 2001 portant adoption des 35h, ainsi que du dispositif d'aménagement du temps de travail appliqué à compter du 1er janvier 2011, le régime de temps de travail au sein de la collectivité correspond aux 1607 heures annuelles. L'ensemble des agents disposent de 25 jours de congés légaux ainsi que de RTT en fonction du cycle de travail de chacun.

Il est prévu, suite au contrôle de la Chambre régionale des Comptes (2015) pour l'année 2017 de transposer le dispositif de congés d'heures en jours et de mettre en place un système de gestion automatisée des congés des agents qui sera opérationnel au 06 mars 2017 pour l'ensemble des agents hors ceux annualisés dans un premier temps.

4/ Les projets principaux en Ressources Humaines pour l'année 2017 :

Le budget proposé pour la masse salariale se situe dans la lignée de celui proposé en 2016 sachant qu'au regard du compte administratif 2016, le budget 2017 permettra à la collectivité de prendre en charge les évolutions nationales ainsi que la création du poste de responsable de la communication.

L'année 2017 sera marquée par ailleurs par la poursuite de la démarche d'évolution du régime indemnitaire vers le RIFSEEP. Cette démarche se fera à budget constant.

Une grande vigilance sur l'absentéisme comme sur les remplacements devra par ailleurs être observée afin de conserver les marges de manœuvre permettant :

- d'effectuer les recrutements nécessaires au fonctionnement des services et répondre aux enjeux de modernisation et de qualité de Service public
- de répondre à des besoins spécifiques en assurant la continuité du service (saisonnalité, pics d'activités...)

Par ailleurs, l'amélioration des conditions de travail sera poursuivie dans un souci de bien être au travail et de prévention des risques. En effet, la collectivité poursuit pour l'année 2017 le déploiement de démarches visant à réduire l'absentéisme en maladie ordinaire et le coût occasionné sur le chapitre 012 (4% des dépenses de personnel en 2016) : la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques, l'accompagnement de certains services par des diagnostics et audits extérieurs, la formation des encadrants et enfin une nécessaire prise en compte plus importante de l'absentéisme des agents sur leurs régimes indemnitaires.

■ 2017-02-02 : Budget primitif 2017, ouverture anticipée des crédits d'investissement de l'opération relative au parc sportif

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ordonnateur peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget Primitif dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite du remboursement en capital de la dette).

L'ordonnateur doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Conformément à l'article L.1612-1, alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces derniers sont inscrits au Budget Primitif lors de son adoption.

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2016, par délibération 2016-12-02, vous avez bien voulu autoriser l'ouverture anticipée des crédits aux chapitres 20, 204 et 21.

Compte tenu du vote du BP 2017 le 16 mars prochain et de l'avancée du marché de Maîtrise d'Oeuvre du parc sportif, je vous propose, afin de ne pas bloquer les dépenses d'investissements de la commune, d'également recourir à cette procédure d'ouverture anticipée des crédits concernant l'opération de requalification du parc sportif, dans les conditions suivantes :

Opération	montants ouverts ¼ des crédits du BP 2016
987 - Requalification du parc sportif	55 000€

- Vu l'avis des membres de la Commission Finances et Commande Publique du 26 janvier 2017 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

AUTORISE à ouvrir les crédits selon l'imputation comptable et les montants sus-exposés.